

*Guerre et paix en Nouvelle-France*, sous la direction d'Alain Beaulieu,  
Québec, Les éditions GID, 2003, p. 53-101.



LA PAIX  
DE 1624

*Les enjeux géopolitiques du premier  
traité franco-iroquois<sup>1</sup>*

En 1603, lorsque les Français scellèrent une première alliance avec les Montagnais et les Algonquins réunis à Tadoussac<sup>2</sup>, la guerre contre les Iroquois était déjà une réalité ancienne. Selon Champlain, elle remontait aux années 1570, donc sensiblement à la même époque où les marchands français commencèrent à fréquenter la vallée du Saint-Laurent sur une base régulière pour la traite des fourrures<sup>3</sup>. Il semble d'ailleurs que le contrôle de l'axe stratégique formé par le Saint-Laurent ait été l'un des enjeux moteurs de ce conflit, les Iroquois cherchant probablement à s'implanter dans cette région pour avoir un contact direct avec les marchands européens.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la préférence des Français pour l'alliance avec les Algonquins et les Montagnais s'imposait comme un choix logique : ces deux nations avaient de nombreux contacts commerciaux avec les nations amérindiennes du nord et elles étaient alliées aux Hurons de la baie Georgienne, dont le réseau commercial étendait ses ramifications à un large secteur des Grands Lacs. C'est Champlain qui, le premier, donna une forme concrète à cette préférence en participant à des raids contre les Iroquois aux côtés des Algonquins, des Montagnais et des Hurons. Il le fit à trois reprises, en 1609, 1610 et 1615<sup>4</sup>.

Les historiens ont longtemps cru que ces actions militaires avaient transformé les Iroquois en « ennemis irréductibles<sup>5</sup> » de la colonie française et engagé la Nouvelle-France dans une guerre longue, cruelle et meurtrière. C'était exagérer la portée de cette participation militaire. Comme l'indiquent les nombreuses tentatives de rapprochement franco-iroquois dans les décennies suivantes, les Cinq-Nations ne jugeaient pas invraisemblable une alliance avec les Français, allant même, dans les années 1640 et 1650, jusqu'à leur proposer de ne faire qu'un seul peuple avec eux<sup>6</sup>. Ce sont des facteurs structureaux, liés notamment au commerce des fourrures et aux ambitions politiques des Iroquois, et non le souvenir des attaques auxquelles Champlain avait participé, qui entraveront alors la formation d'une alliance franco-iroquoise.

Ce texte se propose d'analyser la toute première tentative de rapprochement franco-iroquois, qui conduira à la conclusion d'un traité de paix en 1624. Ce traité, le premier dans l'histoire des relations franco-

iroquoises, est sans doute l'un des moins étudiés dans l'historiographie. Il est vrai que les informations à son sujet sont limitées et que la paix qu'il entérine sera de courte durée (à peine trois ans). Cette paix est tout de même révélatrice des paramètres à l'intérieur desquels les Français, leurs alliés autochtones et les Iroquois pensent leur politique étrangère respective dans un monde colonial en émergence. Les longues négociations qui la précèdent et les circonstances qui entourent la reprise des hostilités indiquent que les relations franco-iroquoises ne peuvent être dissociées d'un contexte géopolitique mouvant, où chaque acteur cherche à se ménager la position la plus avantageuse. Cet épisode illustre aussi parfaitement les tiraillements qui existaient alors au sein de l'alliance franco-amérindienne et montre que la politique de Champlain à l'égard des Iroquois n'avait rien de figé, qu'elle s'adaptait aux circonstances et, surtout, qu'elle n'était pas fondamentalement centrée sur une logique militaire.

## LE TRAITÉ DE 1624 : NÉGOCIATIONS ET DISSENSIONS

Au lendemain de son expédition de 1615 contre les Iroquois, Champlain se fait très discret sur les relations qui existent entre ses alliés autochtones et les Iroquois, qui n'occupent plus qu'une place très restreinte dans ses écrits. Mais en juillet 1624, il nous apprend qu'un traité de paix vient d'être conclu à Trois-Rivières, entre les « Yrocois » et « tous les sauvages<sup>7</sup> » alliés aux Français : Algonquins, Montagnais, Népissingues et Hurons. C'est une première depuis l'installation des Français dans la vallée du Saint-Laurent, au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce traité concernait-il toute la ligue iroquoise, comme le croit Léo-Paul Desrosiers<sup>8</sup>? Tout dépend du sens que l'on donne au terme « Yrocois ».

Les Iroquois forment en effet une confédération qui compte cinq nations : les Agniers, les Onneiouts, les Onontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans. Chez Champlain, le terme *Yrocois* ne désigne vraisemblablement que les Agniers, la nation iroquoise située la plus à l'est. Jusqu'en 1613, Champlain applique le nom *Yrocois* (ou *Hirocois*) aussi bien aux Amérindiens qui vivent au sud du lac Ontario qu'à ceux

établis le long de la rivière Mohawk<sup>9</sup>. Mais en 1615, lorsqu'il accompagne les Hurons dans leur raid sur le territoire des Cinq-Nations, Champlain distingue entre les *Yrocois*, qu'il avait combattus en 1609 et en 1610 (c'est-à-dire les Agniers) et les *Entouhoronnons*, qui vivent au sud du lac Ontario, nommé lac des *Entouhoronnons*<sup>10</sup>. Par la suite, il réserve le terme *Yrocois* aux seuls Agniers et nomme les autres *Entouhoronnons* ou *Antouhoronnons*. En 1627, par exemple, il fait encore la distinction entre les *Yrocois*, en paix avec les alliés des Français et les « Sauvages appelez Ouentouoronons [...] amis desdits Yrocois<sup>11</sup> ».

Si on suit le texte de Champlain, il semble bien que cette paix ne concernait que les Agniers. On ne possède que très peu d'informations sur ce traité de 1624. Chrestien Leclercq, qui s'appuie sans doute sur un texte du récollet Joseph Le Caron, est le seul à offrir une description de la rencontre diplomatique au cours de laquelle la paix fut conclue. Et encore, sa description est-elle très sommaire :

*On n'avoit jamais vû jusqu'alors, un concours de tant de nations differentes [...] il y avoit des interpretes pour chacune [d'elles] : on fit toutes les ceremonie ordinaires, de la chaudiere de paix, des presens, des festins & des danses, de la part de ces nations, auxquels les François repondirent de même. Enfin la paix tant désirée fut conclüe entre les Iroquois, les François, les Hurons, & nos autres alliés<sup>12</sup>.*

Des propos échangés en cette occasion et des termes de cette entente, on ne sait rien. Quant aux négociations qui l'ont précédée, seules quelques bribes d'information nous permettent d'en tracer les grandes lignes.

Selon Chrestien Leclercq, l'automne précédent Champlain avait dépêché deux Français chez les Népissingues et les Algonquins pour les engager à envoyer « des deputations dans les formes » à Trois-Rivières<sup>13</sup>. Le père Joseph Le Caron avait été chargé d'une mission similaire chez les Hurons, où il séjourna au cours de l'hiver 1623-1624<sup>14</sup>. De plus, au mois de mai 1624, les Montagnais avaient envoyé une ambassade chez les *Yrocois*, probablement les Agniers, « pour

contracter amitié<sup>15</sup>». L'accueil avait été chaleureux : on leur avait fait « tout plain de bonne reception, pour achever de faire cette paix<sup>16</sup> ». Toutefois, un incident avait failli tout gâcher : au retour, l'un des ambassadeurs montagnais, surnommé Simon par les Français, avait tué un Iroquois. Les Montagnais avaient eu « bien de la peine à reparer cette faute<sup>17</sup> », mais finalement tout était rentré dans l'ordre et les Agniers avaient délégué six des leurs pour « confirmer l'amitié avec tous les Sauvages<sup>18</sup> ».

Le traité de 1624 semble être l'aboutissement d'un long processus de négociation. Champlain y fait allusion pour la première fois en 1622 : « Il y a quelque temps », écrit-il, « que nos Sauvages moyennerent la paix avec les Yrocois, leurs ennemis<sup>19</sup>. » Au mois de juin, deux Agniers s'étaient risqués jusqu'à Trois-Rivières<sup>20</sup>. Ils n'étaient toutefois pas les porte-parole de leur nation, mais « estoient venus de leur propre mouvement », pour voir « leurs parens & amis » retenus captifs chez les Algonquins et les Montagnais. Ils s'étaient présentés dans « l'assurance qu'ils avoient du traité de paix, commencé depuis quelque temps, estans comme en tresve les uns & les autres, jusqu'à ce que la paix fut du tout assurée ou rompuë<sup>21</sup> ». Champlain avait tenu deux conseils avec eux, le premier dans les « cabanes » des Montagnais établis à Québec, le second à l'Habitation. À la suite de ces conseils, les Montagnais avaient convenu d'envoyer quatre ambassadeurs avec les deux Agniers qui retournaient chez eux et Champlain avait contribué pour une bonne part aux présents qui devaient être faits à cette nation.

D'après ce que laisse entendre Champlain, cette trêve était malgré tout fragile et ponctuée par quelques actes de violence : « jusques à present, il y a eu tousjours quelque accroche pour la mefiance qu'ils ont des uns & des autres<sup>22</sup> ». La méfiance mutuelle était probablement un facteur dans ces incidents, qui pouvaient aussi résulter de l'absence d'unanimité chez les nations concernées. On ne saurait l'affirmer dans le cas des Agniers, mais chez les Montagnais, il existait un courant fortement opposé à ces négociations. Le meurtre d'un Iroquois par le Montagnais dénommé Simon, lors de l'ambassade de 1624, en est l'expression tangible. Cette action, qui visait vraisemblablement à saborder le processus de négociation, a toutes les apparences d'un geste prémé-

dité. En effet, à la fin du mois d'avril 1624, peu avant le départ de l'ambassade pour le territoire agnier, une délégation de chefs montagnais et algonquins avait demandé à Champlain d'intervenir auprès du même «Simon». Il s'apprêtait à partir en compagnie de trois autres Montagnais pour aller faire quelques captifs chez les «Yrocois», «avec lesquels ils estoient en pourparler de paix<sup>23</sup>». Champlain l'avait rencontré et avait cherché à le convaincre de renoncer à ce projet, mais sans succès : «je le vis obstiné, [...] nulle remonstration ne le pouvoit esmouvoir<sup>24</sup>», rapporte-t-il. Il avait alors proféré «quelques menaces<sup>25</sup>»... et le projet de raid avait été abandonné. «Simon» s'était rallié à la majorité et joint à l'ambassade de paix envoyée chez les Agniers. Mais, comme le montre la suite, cette mise au pas n'était qu'apparente et masquait son intention de continuer à ruiner cette paix.

Il existait aussi probablement certaines dissensions dans la colonie au sujet de ce traité. Champlain était favorable à une paix générale entre toutes les nations. Il trouvait bon qu'ils vécussent «en paix les uns avec les autres, & que nous les assisterions<sup>26</sup>». Cette paix pouvait favoriser «l'augmentation du trafic», rendre «la decouverte plus aysée» et faciliter les activités de chasse des Amérindiens, «qui n'osent aller en de certains lieux<sup>27</sup>» où le castor abonde «pour la crainte qu'ils ont les uns des autres<sup>28</sup>». Les Récollets étaient aussi favorables à cette paix, considérant qu'on «ne pouvoit souhaiter rien de plus avantageux pour l'établissement de la Foi, que cette tranquillité du païs & cette paix generale entre ces nations differentes». Mais certains marchands avaient visiblement des réserves. Ils craignaient que cette paix entre les alliés des Français et les Iroquois ne se fasse à leur détriment, en contribuant à détourner une partie des fourrures vers les Hollandais de la vallée de l'Hudson. Le récollet Gabriel Sagard, qui séjourne chez les hurons en 1623-1624, y fait allusion dans son *Histoire du Canada* :

*Je m'estois autrefois voulu entremettre d'une paix entre les Hurons & les Hiroquois, pour pouvoir planter le S. Evangile par tout, & faciliter les chemins de la traicte à plusieurs Nations qui n'y ont point d'accez, mais quelques Messieurs de la Société me dirent qu'il n'estoient pas expedient, & pour cause d'autant que si les Hurons avoient paix avec les Hiroquois, les mesmes Hiroquois*

*meneroient les Hurons à la traicte des Flamands [Hollandais], & les divertiroient de Kebec qui est plus esloigné<sup>29</sup>.*

## UNE TRÊVE ANCIENNE

En 1623, on semblait craindre en effet que les Hurons «ne fissent alliance» avec les Iroquois et «que leur zèle pour les François ne se ralentit<sup>30</sup>», ce qui suggère que les Hurons faisaient aussi partie de la trêve dont parle Champlain en 1622. Le problème est de savoir depuis quand elle durait. Les écrits de Champlain sont trop imprécis pour permettre de fixer une date au début des pourparlers. S'appuyant sur un extrait de la *Relation* de 1643, où Barthélemy Vimont retrace à grands traits la vie de l'interprète et explorateur Jean Nicollet, Léo-Paul Desrosiers fait remonter ces premières discussions à l'hiver 1619-1620<sup>31</sup>. Vimont raconte que Nicollet, dès son arrivée dans la colonie en 1618, fut envoyé chez les Algonquins de l'Île pour apprendre leur langue. Il y demeura deux ans, suivant les Algonquins «dans leurs courses et voyages<sup>32</sup>». Durant son séjour, il accompagna environ 400 d'entre eux «qui alloient en ce temps là faire la paix avec les Hiroquois<sup>33</sup>». Vimont laisse entendre que c'est peu après ce voyage que Nicollet quitta les Algonquins de l'Île pour se joindre aux Népissingues<sup>34</sup>, ce qui permet de fixer cette ambassade quelque part entre l'automne 1619 et l'été 1620<sup>35</sup>. On ignore toutefois si les Montagnais et les Hurons étaient associés à ces démarches diplomatiques et vers quelle(s) nation(s) iroquoise(s) cette ambassade était destinée.

Ne peut-on pas faire remonter à une époque encore plus lointaine cette trêve dans le conflit qui opposait les Agniers aux alliés autochtones des Français? Charlevoix raconte qu'«immédiatement après la dernière expedition de M. de Champlain» contre les Iroquois, ceux-ci «traitèrent avec la nation huronne» et conclurent la paix<sup>36</sup>. Les historiens n'ont guère porté d'attention à cette remarque, sinon pour en contester la validité. Léo-Paul Desrosiers croit par exemple que Charlevoix confond cette paix avec la «trêve générale qui commencerait vers 1619<sup>37</sup>». À preuve, il rappelle qu'en 1618 les Hurons et les autres Amé-

rindiens réunis à Trois-Rivières demandent encore l'aide de Champlain contre leurs ennemis, ce qui prouve à son avis que la « paix n'est pas faite<sup>38</sup> ». Il cite encore le témoignage de Champlain et celui de Sagard pour montrer que dans le cas des Hurons, la guerre dura probablement jusqu'à la ratification du traité de 1624, à Trois-Rivières. En 1623, des Français accompagnent en effet les Hurons à leur retour « pour les conserver contre leurs ennemis<sup>39</sup> ». Quant à Sagard, son récit laisse clairement entendre que les Hurons étaient en guerre avec les « Hirocois » à la même époque.

La plupart de ces objections perdent toutefois de leur poids si on considère que la paix ne concernait pas toute la ligue iroquoise, mais seulement les Agniers. On ignore sur quel document Charlevoix s'appuie pour faire son affirmation, mais il n'est pas impossible qu'il ait eu accès à un ou des documents aujourd'hui disparus. Si c'est le cas, le terme *Iroquois* utilisé par son informateur ne renvoie peut-être pas à l'ensemble des Cinq-Nations, mais aux seuls Agniers. Il est loin d'être sûr, par exemple, que les renforts demandés à Champlain en 1618 étaient destinés à une attaque contre les Agniers. Champlain ne précise pas qui sont ces ennemis contre lesquels les Hurons se préparent à aller en guerre : « lesdits Sauvages tindrent entr'eux Conseil, pour sçavoir de moy si je les assisterois encore en leurs guerres contre leurs ennemis, ainsi que je l'avois fait par le passé, [...] desquels ennemis ils sont cruellement molestez & travaillez<sup>40</sup> ». On ignore aussi contre quelle nation iroquoise devaient servir les soldats que Champlain envoie chez les Hurons en 1623. De même, lorsque Sagard affirme que les Hurons craignaient une attaque des Iroquois ou qu'ils en préparaient une contre eux, il n'est pas possible de savoir de quelle nation il s'agit, car contrairement à Champlain, Sagard emploie le terme « Hiroquois » pour désigner l'ensemble des Cinq-Nations<sup>41</sup>.

En 1616, les Hurons auraient laissé entendre à Champlain qu'ils viendraient l'année suivante dans la colonie « avec bon nombre d'hommes de guerre<sup>42</sup> ». Si les guerriers devaient descendre jusque dans la vallée du Saint-Laurent, il est probable que l'expédition visait les Agniers et qu'elle emprunterait le Richelieu, comme en 1609 et en 1610. Toutefois, pour des raisons qui ne sont pas précisées, les Hurons



s'étaient désistés. Cela ne tiendrait-il pas au fait qu'ils avaient entamé des négociations avec les Agniers? En 1618, Champlain dit que les Hurons étaient descendus en grand nombre «à desseing d'aller faire la guerre<sup>43</sup>», ce qui laisserait à nouveau supposer qu'ils envisageaient une expédition contre les Agniers. Mais dans la réédition de 1627 des *Voyages et découvertes faites en la Nouvelle France*, il apporte une correction significative, affirmant «que les Sauvages estoient venus au lieu de la traite en si grand nombre, que les marchandises qu'on leur avoit apportées ne pouvoient suffire<sup>44</sup>». Leur venue en si grand nombre en 1618 était apparemment d'abord motivée par des considérations commerciales, et selon toute vraisemblance ils espéraient que Champlain remonte en Huronie comme en 1615 pour les assister dans une expédition contre l'une ou l'autre des nations occidentales de la ligue iroquoise<sup>45</sup>.

Se pourrait-il que les Agniers aient amorcé des pourparlers avec les Hurons, les Montagnais et les Algonquins dès 1616? À remarquer qu'après cette date, on ne note plus aucune expédition contre les Agniers et ceux-ci ne semblent plus se manifester dans la vallée du Saint-Laurent. Jusqu'à l'été 1616, la guerre existe sans doute entre les Agniers, les Hurons, les Algonquins et les Montagnais. Mais selon toute vraisemblance, entre 1616 et 1618, une trêve est conclue, qui englobe toutes ou une partie de ces nations. Il n'existe aucune preuve formelle pour la période antérieure à 1619-1620, mais une série d'indices tendent tout de même à montrer qu'une pareille trêve existait même si elle était fragile et débouchait à l'occasion sur quelques actes de violence.

Comme Charlevoix écrit plus d'un siècle après les événements et qu'on ignore sur quel document il s'appuie, son témoignage ne constitue pas une preuve. D'autres indices viennent toutefois donner un peu plus de crédit à la thèse d'une trêve qui suivrait de peu la dernière participation militaire de Champlain aux côtés des alliés autochtones. Il y a d'abord les propos de Johan De Laet, qui laissent entendre que les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent fréquentaient les marchands hollandais dès l'époque du Fort Nassau (1614/1615-1617/1618) : «Judging from appearances, this river [l'Hudson] extends to the great river of St. Lawrence, or Canada, since our skippers assure us that the natives come to the fort<sup>46</sup> from that river, and from Quebecq and

Tadoussac<sup>47</sup>. » Les autochtones de la vallée du Saint-Laurent se seraient-ils risqués sur le Richelieu, le lac Champlain et la rivière Hudson pour aller commercer ou rencontrer les Hollandais s'ils avaient été en guerre contre les Agniers? C'est peu probable. Le nombre élevé d'Algonquins qui faisaient partie de l'ambassade de l'hiver 1619-1620, à laquelle participait Nicollet, ne serait-il pas l'indication qu'une trêve existait depuis un certain temps déjà et que des liens commerciaux s'étaient noués, notamment entre les Algonquins et les Agniers?

Enfin, est-ce un effet du hasard si après 1616, Trois-Rivières et Cap-Victoire, à proximité du Richelieu, voie d'invasion naturelle pour les Agniers, se substituent à la région de Montréal comme lieu de rencontre annuelle pour la traite? En 1615, Champlain écrit encore que le « grand sault Saint Louÿs [les rapides de Lachine], [...] estoit le rendez-vous des Sauvages qui y viennent traicter<sup>48</sup> ». À son retour de chez les Hurons, en 1616, les barques françaises y sont encore rassemblées pour la traite<sup>49</sup> et les Hurons ne remontent pas plus haut. On ignore où se déroule la traite en 1617, mais l'année suivante elle se tient dans la région de Trois-Rivières. À son arrivée dans la colonie, Champlain apprend en effet que les « sauvages [...] y devoient venir de plusieurs contrées pour traicter<sup>50</sup> ». À partir de ce moment, et jusqu'au début des années 1650, la région de Trois-Rivières demeure le lieu de rencontre privilégié pour la traite.

En 1603, Champlain décrivait cette région comme une espèce de *no man's land*, que les Algonquins et les Montagnais évitaient en raison des incursions iroquoises. Pourquoi les Agniers, si actifs dans cette région avant 1615, se montrent-ils soudain si réservés? On a longtemps expliqué ce phénomène par l'intervention militaire française en faveur de leurs alliés, intervention qui aurait incité les Agniers à renoncer à leurs attaques<sup>51</sup>. Cette interprétation donne beaucoup d'importance à l'intervention de quelques Français aux côtés de leurs alliés amérindiens. Beaucoup trop sans doute... Plus tard, la présence des Français n'empêchera pas les Agniers de reprendre leurs embuscades sur le Saint-Laurent et sur l'Outaouais. Et les Français, pourtant plus nombreux, avoueront leur incapacité à contrôler les mouvements des Iroquois.

Les textes de Champlain nous montrent aussi que les victoires de 1609 et de 1610 n'ont pas chassé les Agniers de la vallée du Saint-Laurent et de l'Outaouais. En 1613, lorsqu'il remonte la rivière des Outaouais jusqu'à l'île aux Allumettes (île Morisson), la crainte des *Yrocois* est omniprésente<sup>52</sup>. Cela tend à montrer que les victoires de 1609 et de 1610 n'avaient pas réduit à ce point les forces des Agniers ni donné une supériorité si éclatante aux alliés des Français. Encore en 1615, les Hurons venus à Montréal pour la traite expliquent à Champlain « que mal-aisément ils pourroient venir à nous si nous les assistions : parce que les Iroquois leurs anciens ennemis, estoient toujours sur le chemin qui leur fermoient le passage<sup>53</sup> ». L'année suivante, ils demandent aux Français de construire « une autre habitation au sault Saint Loüys [rapides de Lachine], pour leur donner la seureté du passage de la riviere pour la crainte de leurs ennemis<sup>54</sup> ». Et on peut voir que les Hurons hésitent à aller au-delà de la région de Montréal. Seuls quelques-uns accompagnent Champlain jusqu'à Québec, les autres attendent leur retour aux rapides de Lachine. Cette crainte disparaît apparemment par la suite et les Iroquois, les Agniers ou d'autres, ne semblent plus représenter un obstacle à la libre circulation des hommes et des marchandises sur la rivière des Outaouais et sur le Saint-Laurent.

Mais alors, si les Agniers ne sont pas si affaiblis, s'ils ne craignent pas à ce point les quelques Français de la colonie, pourquoi renoncent-ils après 1615 à leurs raids dans la vallée du Saint-Laurent et sur l'Outaouais? Un autre facteur souvent invoqué, seul ou en conjonction avec le précédent, pour expliquer ce phénomène, c'est l'arrivée des Hollandais dans la vallée de l'Hudson. Après le voyage d'exploration de Henry Hudson, en 1609, des marchands hollandais indépendants avaient commencé à fréquenter cette région pour la traite. Un premier monopole fut concédé en 1614, à la Niew Netherland Compagnie, qui fit construire, en 1614 ou 1615, un poste commercial dans le cours supérieur de l'Hudson, non loin de l'emplacement actuel d'Albany. Ce poste fut exploité pendant trois ans, avant d'être abandonné. En 1618, la traite redevint libre et le resta jusqu'en 1624, année de la construction de Fort Orange par la West Indische Compagnie, détentrice d'un nouveau monopole commercial<sup>55</sup>.

Cette présence des marchands hollandais, en offrant aux Agniers une nouvelle source d'approvisionnement en produits européens aurait, pense-t-on généralement, rendu moins nécessaire la poursuite des incursions militaires au nord. Pour Bruce G. Trigger, les Agniers saluèrent « l'arrivée des Hollandais sur le fleuve Hudson comme leur chance de se tirer d'un combat perdu d'avance sur le Saint-Laurent<sup>56</sup> ». Ils « en arrivèrent rapidement à préférer ce commerce pacifique avec les Hollandais aux incursions sur le Saint-Laurent, qui leur coûtaient de plus en plus cher. Leur décision d'abandonner leurs attaques dans ces régions s'explique sans doute autant par l'ouverture de cette nouvelle source d'approvisionnement en marchandises européennes que par les défaites subies » en 1609 et en 1610<sup>57</sup>.

Ce qui incite à penser qu'il existe d'autres motifs à ce fléchissement dans l'intensité des incursions iroquoises dans la vallée du Saint-Laurent et de l'Outaouais et à l'ouverture de négociations de paix avec les Montagnais et les Algonquins, c'est que ces raids vont reprendre à la fin des années 1620, au moment où justement les Agniers établissent leur position dominante sur le cours supérieur de l'Hudson. Plus que jamais en mesure de commercer avec les Hollandais et de se procurer des marchandises européennes, les Agniers vont relancer leur offensive au nord. Pourquoi? N'auraient-ils pas dû, en toute logique, renforcer leur politique pacifique? À moins que l'interruption des raids contre les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent et de l'Outaouais n'ait été motivée par d'autres facteurs, d'ordre stratégique et géopolitique.

## UNE PAIX ENGENDRÉE PAR LA GUERRE

Pour comprendre tous les ressorts de cette trêve et de ces négociations de paix, il faut absolument jeter un coup d'œil plus attentif sur les développements qui se produisent dans la vallée de l'Hudson. L'installation des Hollandais dans cette région fait plus qu'assurer aux Agniers une nouvelle source d'approvisionnement en produits européens. Elle transforme ce secteur en une zone stratégique, dont le contrôle fait l'objet de rivalités entre nations autochtones, notamment entre les Agniers et les Mahigans. Car la trêve et la paix entre les Agniers et les

alliés des Français semblent bien avoir leur pendant au sud : la guerre avec les Mahigans.

Pour tout le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, on ne possède que très peu de données sur les relations qui existaient entre les Mahigans et les Agniers. Les spécialistes s'entendent généralement pour dire que les premiers contrôlaient à ce moment la partie supérieure de l'Hudson et que les Agniers, confinés à l'intérieur des terres, devaient franchir le territoire des Mahigans pour atteindre les marchands hollandais<sup>58</sup>. Mais ces mêmes spécialistes divergent d'opinion lorsque vient le temps de caractériser la nature des rapports entre ces deux nations. Les uns sont portés à croire qu'ils étaient tendus, hostiles même, alors que les autres les considèrent comme relativement pacifiques, voire amicaux, avant le déclenchement des hostilités, qu'on a pris l'habitude de fixer à l'année 1624. L'une des questions étroitement rattachées à ce débat depuis le début est celle qui concerne l'accès des Agniers aux marchands hollandais : était-il libre, limité ou encore complètement bloqué ?

Léo-Paul Desrosiers fait partie de ceux qui croient que les Agniers étaient en paix avec les Mahigans avant 1624 et qu'ils avaient un libre accès aux commerçants hollandais qui remontaient l'Hudson pour la traite : « L'état de guerre n'existe pas encore [...] entre Agniers et Mohicans [Mahigans], de sorte que les premiers peuvent probablement circuler sur les terres des seconds<sup>59</sup>. » Une « amitié assez bonne » existerait même entre les deux nations<sup>60</sup>. Desrosiers s'appuie sur deux documents hollandais. Le premier est un extrait des *Historisch Verhael* de Nicolaes Van Wassenaer, daté de février 1624. Énumérant les nations autochtones de la région, Van Wassenaer écrit : « Full fifty leagues higher [que les Mahigans et les Agniers] are found [...] many villages, all of which come to this river to trade from the interior<sup>61</sup>. » Desrosiers reconnaît « dans ces bourgades les villages des Iroquois<sup>62</sup> » et en conclut qu'ils avaient un libre accès à la vallée de l'Hudson et étaient en paix avec les Mahigans. L'autre document est un texte de Van Rensselaer, qui accuse un commis de la West Indische Compagnie, aux commandes de Fort Orange, Daniel Van Kriekenbeeck, d'être à l'origine du conflit entre les Agniers et les Mahigans. C'est lui qui aurait entraîné les Mahigans « dans des guerres inutiles avec la belliqueuse nation des Agniers, leurs anciens amis et voisins<sup>63</sup> ».

65

Il est possible que Nicolaes Van Wassenaer fasse allusion sans le savoir aux Iroquois lorsqu'il parle des villages de l'intérieur. Mais on ne peut en être tout à fait sûr, car il ne précise pas de quel côté de l'Hudson se trouvaient ces bourgades amérindiennes. Il peut tout aussi bien s'agir de villages abénaquis situés au nord-est du territoire mahigan. Quant au texte de Kiliaen Van Rensselaer, il est difficile de lui accorder beaucoup de crédit. Non seulement Van Rensselaer n'est-il pas sur place à ce moment, mais il écrit *au moins* une dizaine d'années après le début du conflit. Ses propos sur l'ancienne amitié des Mahigans et des Agniers avant l'intervention de Van Kriekenbeeck sont donc pour le moins douteux, d'autant plus qu'il ont toutes les apparences d'une formule rhétorique destinée à discréditer davantage la conduite des commis de Fort Orange<sup>64</sup>.

66

Contrairement à ce que semble croire Desrosiers, cette accusation ne peut servir à expliquer les causes de ce conflit. Elle est d'abord sans fondement, puisque Van Kriekenbeeck ne prend le commandement du poste hollandais qu'après 1625 (et peut-être même seulement en 1626), au moment où la guerre entre les Mahigans et les Agniers est déjà commencée. Il serait de toute façon peu probable que les Mahigans aient décidé de modeler leur politique extérieure sur la volonté d'un Hollandais, fût-il commandant de Fort Orange. Les propos de Van Rensselaer sont sans doute une vague allusion à la participation de Van Kriekenbeeck à une expédition militaire aux côtés des Mahigans contre les Agniers, en 1626. Le résultat avait été désastreux : à environ une lieue du fort, les Mahigans et les Hollandais étaient tombés dans une embuscade des Agniers<sup>65</sup>. Les Mahigans avaient pris la fuite et trois des sept Hollandais qui les accompagnaient avaient été tués, dont Van Kriekenbeeck<sup>66</sup>.

Quelques jours plus tard, Pieter Barentz, un marchand itinérant au service de la West Indische Compagnie, s'était rendu chez les Agniers pour éviter que la situation ne dégénère. Au yeux des Agniers, les Hollandais, en participant à un conflit qui ne les concernait pas, étaient les seuls responsables de ce qui s'était produit<sup>67</sup>. Les deux parties acceptèrent apparemment de considérer que l'incident était clos. Certains Hollandais, comme le secrétaire provincial de la Nouvelle-Hollande, Isaack de Rasieres, étaient certes favorables à une intervention militaire plus musclée contre les Agniers, mais à Amsterdam, les directeurs de

la West Indische Compagnie jugèrent qu'il valait mieux en rester là pour le moment et éviter de créer une situation qui aurait perturbé complètement le commerce dans cette région<sup>68</sup>.

Vers 1628, les Agniers remportèrent une victoire décisive sur les Mahigans et prirent le contrôle de la partie supérieure de la vallée de l'Hudson. En 1971, Bruce G. Trigger a consacré un article approfondi à cette guerre entre les Mahigans et les Agniers<sup>69</sup>. Cette étude est rapidement devenue un classique et le point de référence sur cette question. Tout en reprenant certaines hypothèses de Léo-Paul Desrosiers, son analyse élargit considérablement le cadre explicatif dans lequel il faut situer ce conflit et ses causes. Comme Desrosiers, Trigger considère que les relations entre Mahigans et Agniers n'étaient pas hostiles avant 1624<sup>70</sup>. Tout au plus étaient-elles marquées par quelques tensions. À son avis, il n'existe aucune évidence solide permettant d'établir que les Mahigans cherchaient à monopoliser le commerce des fourrures dans cette région ou que les Agniers étaient incapables de circuler librement sur le territoire des Mahigans pour atteindre les marchands hollandais, avant 1624. Si les Agniers entrent en guerre avec les Mahigans, ce ne serait donc pas pour éliminer un intermédiaire gênant. Ils le feraient plutôt pour des considérations politiques et stratégiques plus larges, où intervient la volonté des Hollandais d'instaurer des relations commerciales avec les autochtones de la vallée du Saint-Laurent, en utilisant la filière des Mahigans, qui avaient déjà des contacts commerciaux avec les Algonquiens du Nord.

Selon Trigger, les Agniers auraient vu avec beaucoup d'inquiétude les efforts des Hollandais pour établir une pareille alliance commerciale avec leurs ennemis traditionnels. Même s'ils avaient un libre accès aux marchands hollandais, ils pouvaient craindre, en cas de reprise des hostilités, d'être à nouveau coupés de toute source d'approvisionnement en produits européens<sup>71</sup>. Pour parer à cette menace, ils auraient décidé de chasser les Mahigans, de prendre leur place et d'imposer leurs conditions aux Hollandais, en les obligeant à s'allier avec eux<sup>72</sup>. Le traité de 1624 avec les alliés autochtones des Français aurait formé une composante essentielle de ce plan des Agniers, puisqu'il visait à libérer le flanc nord pour pouvoir concentrer l'offensive sur les Mahigans<sup>73</sup>.

Cette hypothèse, qui replace ce conflit dans un contexte très large et qui met l'accent sur le contrôle d'un espace stratégique, est beaucoup plus séduisante que celle de Desrosiers et elle a su jusqu'à maintenant rallier bon nombre de chercheurs<sup>74</sup>. Chronologiquement, il existe toutefois quelques problèmes à présenter les démarches des Hollandais pour amener les nations algonquiennes du Nord à venir commercer dans la vallée de l'Hudson comme le principal motif dans la décision des Agniers de déclencher les hostilités avec les Mahigans. D'abord, le traité de paix entre les Agniers et les alliés autochtones des Français, destiné en théorie à libérer le flanc nord pour concentrer l'attaque au sud, fut négocié au cours du printemps et de l'été 1624. Si cette ouverture de paix des Agniers est effectivement motivée par leur crainte de voir les Hollandais développer des liens avec les nations autochtones du Nord, on peut supposer que les démarches des marchands hollandais en ce sens remontaient au moins à quelques mois.

68 Or, aucun document ne permet de démontrer qu'avant 1624 les marchands hollandais soient intervenus directement et activement pour inciter les nations algonquiennes du Nord à venir commercer dans la vallée de l'Hudson. Les seules évidences documentaires disponibles sont postérieures à l'établissement de Fort Orange, au cours de l'été 1624. L'offensive diplomatique et commerciale des Hollandais ne semble même intervenir que vers 1625-1626, alors que le conflit est déjà bien engagé. Pour la période qui va de 1618 à 1624, marquée par la libre concurrence dans la vallée de l'Hudson et par la venue de plusieurs marchands indépendants, il ne faut sans doute pas chercher à attribuer une politique commerciale très précise aux Hollandais qui fréquentaient cette région pour la traite. Chacun cherche alors à tirer le maximum de profits dans le minimum de temps. Comme le remarque Francis Jennings, avant la prise en charge de la Nouvelle-Hollande par la West Indische Compagnie, «no Dutch business organization was capable of maintaining continuity of policy<sup>75</sup>».

L'hypothèse de Bruce G. Trigger laisse aussi sous-entendre que les Hollandais privilégièrent rapidement les relations avec les Mahigans, qui étaient en mesure, grâce à leurs contacts commerciaux avec les Algonquiens du Nord, de les attirer jusque dans la vallée du Saint-



Laurent<sup>76</sup>. Francis Jennings a systématisé cette interprétation, en faisant remonter la préférence des Hollandais pour les Mahigans à l'époque du fort Nassau<sup>77</sup>. Trigger et Jennings s'appuient toutefois sur des documents postérieurs à la fondation de Fort Orange<sup>78</sup>. Rien ne prouve que, dans la période qui précède, les marchands hollandais aient effectivement cherché à privilégier leurs relations commerciales avec les Mahigans plutôt qu'avec les Agniers.

Ne projetterait-on pas un peu trop rapidement sur la première phase coloniale hollandaise (1610-1624) des orientations qu'on ne retrouve avec certitude que dans la seconde? Dans son ouvrage intitulé *Nieuwe Wereldt* [Nouveau Monde], Johan de Laet<sup>79</sup>, qui tire ses informations des capitaines de navires qui fréquentaient l'Hudson pour la traite, affirme que les Amérindiens qui vivaient à l'ouest du fleuve avaient plus de contacts et des rapports plus étroits avec les Hollandais que ceux établis à l'est. Bien sûr, même s'il fait cette remarque tout de suite après avoir parlé de la construction du fort Nassau et de l'hostilité entre Agniers et Mahigans, il s'agit sans doute d'une généralisation qui s'applique à l'ensemble des nations qui vivaient le long de l'Hudson. Mais comment être assuré que les Agniers, établis à l'ouest, ne font pas partie du premier groupe et que les Mahigans, qui vivent à l'est, sont exclus du second?

Le fait que trois Hollandais accompagnent vers 1615 les Agniers dans un de leurs raids contre les Andastes suggère à tout le moins qu'ils représentaient des clients potentiels intéressants. Pour Bruce G. Trigger, cela signifie qu'«au cours des premières années de la traite des fourrures, les Hollandais, qui cherchaient à établir de bonnes relations partout où c'était possible, s'occupèrent attentivement des Agniers», mais que par la suite leur intérêt «pour ces Agniers confinés à l'intérieur de leurs terres finit pas faiblir<sup>80</sup>». Toutefois, aucun document n'est cité pour accréditer cette thèse d'un fléchissement dans l'intérêt des Hollandais avant 1624. Les Hollandais n'offrirent une assistance militaire similaire aux Mahigans qu'en 1626, au moment où ils cherchent visiblement à orienter leur stratégie commerciale en fonction des Mahigans.

L'interprétation de Bruce G. Trigger sur l'origine de ce conflit semble aussi poser quelques problèmes en ce qui concerne la décision des Agniers de faire la paix avec les Algonquins et les Montagnais en 1624. Si le facteur déterminant dans l'ouverture des hostilités avec les Mahigans tenait à la crainte de voir les Hollandais développer une alliance commerciale avec les Algonquiens du Nord, il me semble peu vraisemblable que les Agniers aient au même moment décidé de faire la paix avec ceux-ci. Pour la simple et bonne raison que cette paix, en ouvrant la voie du Richelieu et du lac Champlain, favorisait justement ce que les Agniers étaient supposés craindre : le rapprochement de leurs anciens ennemis et des commerçants hollandais. Il semble bien en effet que les Algonquiens du Nord aient profité de la paix de 1624 pour venir rencontrer les Hollandais jusqu'à Fort Orange. Wassanaer en fait mention en 1626 : « The nations that come the longest distance from the north known to the traders, are the Indians from French Canada<sup>81</sup>. » La même année, Isaack de Rasieres signale que les « French Indians » viennent jusqu'à Fort Orange, attirés notamment par la perspective d'y trouver des grains de porcelaine utilisés pour confectionner le wampum, un article de traite qu'ils ne pouvaient se procurer auprès des Français. Et la décision des Agniers, en 1627, de rompre la paix avec les Montagnais et les Algonquins semble directement liée, comme l'admet lui-même Bruce G. Trigger, aux efforts faits dans ces années par les Hollandais pour étendre leur réseau commercial vers le nord. En somme, lorsqu'ils prennent conscience de ce qui se passe, les Agniers, loin de chercher à faire la paix avec les Algonquins et les Montagnais, songent plutôt à la rompre. Le traité de 1624 semble bien destiné à libérer un front pour s'engager plus activement dans la guerre contre les Mahigans, mais l'idée de ce traité me semble incompatible avec la crainte de voir les Hollandais former une alliance avec les Algonquiens du Nord.

Est-on d'ailleurs si sûr que cette guerre commence en 1624? Léo-Paul Desrosiers et Bruce G. Trigger ne citent aucun document pour appuyer cette affirmation. On sait qu'à ce moment la guerre existe entre ces deux nations, mais il est loin d'être certain qu'elle ait commencé cette année-là. Il semble que Desrosiers et Trigger n'aient pas porté suffisamment attention aux documents qui tendent à montrer

que la guerre existait entre les Agniers et les Mahigans bien avant cette date. Il y a notamment le témoignage de Johan de Laet, qui porte à croire que les hostilités remontaient à l'époque du fort Nassau. De Laet écrit en effet : « The fort [Nassau] was built here in the year 1614, upon an island on the west side of the river, where a nation of Savages dwells called the Mackwaes [Agniers], the enemies of the Mohicans [Mahigans]<sup>82</sup>. » Il n'est pas impossible que De Laet transpose à une époque plus ancienne des informations obtenues à propos d'une situation plus récente. On sait par exemple que ses sources, ou du moins une partie d'entre elles, sont postérieures à l'abandon du fort Nassau en 1617 ou 1618. De Laet parle en effet de cet abandon et de l'état délabré du fort<sup>83</sup>. Par contre, il est assuré que les informations à sa disposition sont antérieures à la construction du fort Orange, qu'il ne mentionne pas dans son édition de 1625, mais seulement dans les traductions latine (1633) et française (1640). Si le texte de De Laet ne permet pas d'assurer que la guerre entre les Mahigans et les Agniers existe à l'époque du fort Nassau, du moins permet-il de confirmer qu'elle est antérieure à l'automne 1623. Un passage des *Historisch Verhael*, de Nicolaes van Wassenaer, vient toutefois renforcer l'hypothèse d'un conflit qui remonte aux premières années de la présence hollandaise dans la vallée de l'Hudson. Parlant des facteurs qui ont conduit à l'abandon du fort Nassau, Wassanaer mentionne certaines tensions avec les autochtones : « [...] as the nation there was somewhat discontented and not easy to live with, the builders let it [le fort] fall into decay<sup>84</sup> ».

Mais si cette guerre commence avant 1624, et peut-être même dès les premières années de la présence hollandaise dans la vallée de l'Hudson, comment expliquer les allusions qui laissent croire que les Agniers avaient des contacts commerciaux avec les Hollandais? Jusqu'ici, on a toujours considéré ces allusions comme des preuves que les relations entre les Agniers et les Mahigans n'étaient pas hostiles, puisque les premiers pouvaient franchir librement le territoire des seconds pour atteindre les marchands hollandais. Les échanges commerciaux entre les Agniers et les Hollandais étaient-ils vraiment incompatibles avec la guerre Agniers-Mahigans? N'aurait-on pas intérêt à dissocier ces deux phénomènes? Contrairement à ce qu'on pense habituellement, une situation de guerre entre Mahigans et Agniers ne constituait

pas un obstacle incontournable à l'établissement d'échanges commerciaux entre les Agniers et les Hollandais. On en a une preuve éclatante en 1626, lorsqu'au plus fort de la guerre, le marchand itinérant Pieter Barentz visite les Agniers. Certes, il est à ce moment davantage en ambassade qu'en « voyage d'affaires », mais ce n'était visiblement pas la première fois qu'il prenait cette direction. Wassenauer nous apprend en effet que Barentz était habituellement envoyé en amont de Fort Orange et le long des côtes avec les barques pour commercer avec les autochtones. Et il ajoute un peu plus loin :

*This Pieter Barentz, already spoken of, can understand all the tribes thereabout; he trades with the Sickenames, [...] with the Zinnebox, Wappenox, Maquaes [Agniers] and Maikans [Mahigans], so that he visits all the tribes with sloops and trades in a friendly manner with them, only for peltries<sup>85</sup>.*

Il existe un autre document de 1626, où les Agniers se plaignent auprès des Hollandais de l'approvisionnement insuffisant en marchandises européennes<sup>86</sup>, ce qui prouve qu'ils avaient à ce moment des contacts commerciaux avec les Hollandais, même si la guerre existait avec les Mahigans. On ne peut donc pas considérer les documents antérieurs à 1624 qui mentionnent l'existence de contacts commerciaux entre les Hollandais et les Agniers comme la preuve que les relations étaient alors pacifiques entre les Mahigans et les Agniers.

Jusqu'ici on a sans doute tenu un peu trop vite pour acquis que les Mahigans contrôlaient effectivement et de façon exclusive la partie supérieure de la vallée de l'Hudson. Est-ce vraiment le cas ? Les évidences documentaires sont minces... et contradictoires. Le texte de Johan de Laet suggère par exemple que l'Hudson formait la ligne de démarcation entre le territoire des Agniers et celui des Mahigans. Il écrit en effet que le fort Nassau était construit sur une île rapprochée de la rive ouest du fleuve, où vivait une nation appelée les « Mackwaes<sup>87</sup> », c'est-à-dire les Agniers. Les cartes hollandaises du début du XVII<sup>e</sup> siècle, notamment celle du capitaine Adrian Block, en 1614, et celle du capitaine Cornelius Hendricks, en 1616, tendent aussi à montrer que l'Hudson formait une zone frontalière entre les deux nations. À la hauteur du 43°

parallèle se trouvent respectivement à l'est les Mahigans et à l'ouest les Agniers (Maquaas)<sup>88</sup>.

Il y a bien sûr ce passage des *Historisch Verhael*, où Van Wassenaer affirme que le territoire des Mahigans s'étendait sur environ 25 lieues de chaque côté de l'Hudson. Mais à peine deux ou trois lignes plus haut, Wassenaer laisse entendre que le fort Nassau, pourtant construit dans le même secteur, ne se trouvait pas en territoire mahigan. Où est l'erreur? Dans la première ou la seconde affirmation? À moins que cette contradiction apparente ne traduise une évolution de la situation dans cette région entre 1617-1618 et 1624. Si c'est le cas, les Mahigans n'étaient pas en mesure de concrétiser leurs prétentions territoriales par une occupation effective des lieux. À aucun moment les Mahigans ne semblent avoir eu de villages à l'ouest de l'Hudson. Même lorsque les Hollandais construisent Fort Orange sur la rive droite de l'Hudson, les Mahigans établissent leur village sur la rive opposée<sup>89</sup>.

Loin de confirmer un contrôle effectif des Mahigans sur la partie supérieure de l'Hudson, les documents hollandais de cette époque laisseraient plutôt croire que l'Hudson formait une zone frontalière entre leur territoire et celui des Agniers, probablement une zone contestée par les deux nations. L'incapacité des Mahigans à contrôler effectivement ce secteur pourrait aussi expliquer que les Agniers aient eu des contacts commerciaux avec les Hollandais, même si les relations avec les Mahigans étaient tendues. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de penser que les Agniers venaient commercer directement à Fort Orange, puisque Wassenaer laisse entendre que des marchands itinérants remontaient de ce poste vers le territoire des Agniers.

En somme, il n'est pas possible de tracer une image précise des relations qui existent avant 1624 entre les Mahigans et les Agniers. Par contre, on ne peut affirmer que les documents invoqués pour démontrer que ces relations étaient pacifiques ne sont pas concluants. De l'existence de contacts commerciaux entre les Agniers et les Hollandais, on ne peut pas conclure que la paix existait entre les Agniers et les Mahigans. Un des postulats sur lesquels on a élaboré jusqu'ici toute la discussion à ce sujet, celui du contrôle exercé par les Mahigans sur

le cours supérieur de l'Hudson, est loin d'être aussi fondé qu'on le croit habituellement. Et quand bien même le serait-il, des documents viennent confirmer qu'on doit dissocier la question de l'existence des échanges commerciaux Agniers-Hollandais avant 1624 de celle du conflit Agniers-Mahigans. Le commerce avec les Hollandais est possible malgré la guerre avec les Mahigans.

À moins de trouver de nouveaux documents plus explicites, on ne saura jamais avec certitude quand commence la guerre entre les Mahigans et les Agniers. Il est toutefois assuré que l'année 1624 est une date trop tardive. Les quelques documents disponibles montrent qu'elle débute au moins avant l'automne 1623 et qu'elle remonte probablement à l'époque du fort Nassau (1614/1615-1617/1618). Je serais porté à croire que les négociations de paix entre les Agniers et les autochtones de la vallée du Saint-Laurent et de l'Outaouais s'inscrivent dans le cadre de cette lutte qui s'engage entre Agniers et Mahigans. À l'interprétation qui explique l'accalmie militaire dans cette région par de nouvelles ouvertures commerciales pour les Agniers et par leur désir de se retirer d'un conflit coûteux, j'en substituerai donc une autre, qui voit des motivations d'ordre stratégique à ce retrait des Agniers. Ce n'est pas seulement le traité de 1624 qui s'explique par des considérations stratégiques, mais aussi la longue trêve qui le précède.

L'installation des Hollandais dans la vallée de l'Hudson transforme cette région en axe stratégique pour la pénétration des objets européens vers l'intérieur du continent. Les Agniers sont bien placés pour en tirer profit, mais c'est une zone contestée. Nous ne connaissons jamais toutes les circonstances qui ont présidé au déclenchement des hostilités entre les Mahigans et les Agniers, mais le contrôle de cet espace stratégique semble bien être l'élément au cœur des enjeux. Il n'est pas impossible que les Agniers aient craint la formation d'une alliance commerciale entre les Hollandais, les Mahigans et les nations du Nord, mais il semble que cette crainte se soit surtout manifestée à partir de 1626 et qu'elle ait conduit les Agniers, non pas à faire la paix avec les Algonquins et les Montagnais, mais plutôt à rouvrir les hostilités. En acceptant une trêve avec les nations du Saint-Laurent et de l'Outaouais, les Agniers visent apparemment à concentrer leurs forces dans

la vallée de l'Hudson, plus importante d'un point de vue géopolitique pour eux que la vallée du Saint-Laurent. Ils cherchent à y établir leur contrôle et y réussissent vers 1628. Dès lors, ils reprendront leurs incursions dans la vallée du Saint-Laurent.

## LA FIN D'UNE PAIX

En 1626, les Français prennent connaissance de certains développements récents dans la vallée de l'Hudson. Le 22 juillet, un canot qui venait de la «rivière des Yrocois<sup>90</sup>» arrive à Québec, conduit vraisemblablement par des Algonquins ou des Montagnais<sup>91</sup>. Ils annoncent à Champlain que les Agniers ont tué récemment quelques Hollandais, «qui par cy devaient être leurs amis<sup>92</sup>». C'est une allusion explicite à la mort de Van Krieckenbeeck et de quelques-uns de ses hommes, qui avaient accompagné les Mahigans dans un raid contre les Agniers. L'arrivée de ce canot en provenance du Richelieu tendrait à confirmer que depuis la paix de 1624 les Montagnais et les Algonquins avaient accès à la vallée de l'Hudson. Il n'est toutefois pas possible de savoir si les informations transmises à Champlain proviennent des Mahigans ou des Agniers.

Au cours de l'hiver 1626-1627, des Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent se rendent «aux habitations des Flamands<sup>93</sup>». Les Mahigans les invitent alors à s'allier avec eux et à renier le traité de 1624. Pour les «engager [...] à ceste guerre [...] ils leurs donnerent des presens de colliers de porcelaine pour faire donner à quelques chefs<sup>94</sup>». Léo-Paul Desrosiers pense que ce sont des Algonquins qui rendent ainsi visite aux Hollandais et aux Mahigans en 1626-1627. Mais le texte de Champlain porte plutôt à croire que ce sont des Montagnais qui sont au cœur de ces premiers pourparlers et qui reçoivent les présents des Mahigans. Champlain écrit en effet que les chefs qui acceptèrent ces présents, cherchèrent par la suite à rallier les autres autochtones à cette cause : il «delibererent de s'assembler bon nombre avec les Algommequins & autres nations», sans doute les Hurons et les Népissingues, pour aller trouver «les Flamands» et les Mahigans et «ruiner les villages Yrocois<sup>95</sup>».

Il semble que les Montagnais cherchèrent à ne pas ébruiter ces négociations pour éviter que les Français, en apprenant la nature de ces discussions, tentent de s'interposer. C'est Mahigan-Aticq, que Champlain appuyait dans ses prétentions à devenir l'un des chefs de sa nation, qui le met au courant de ces développements<sup>96</sup>. Dès qu'il apprend l'existence de ces pourparlers, Champlain adopte une attitude intransigeante. Trouvant « fort mauvais » qu'on ait « délibéré ceste guerre<sup>97</sup> » sans l'avertir, il prend position pour le maintien de la paix avec les Agniers et contre l'alliance avec les Mahigans. Au mois de mai 1627, les Montagnais et les Algonquins devaient tenir un grand conseil à Trois-Rivières sur cette question et Champlain envoya son beau-frère, Eustache Boullé, en compagnie d'un interprète pour faire valoir le point de vue des Français. La seule résolution de ce conseil fut de reporter momentanément toute décision : « il fut en fin resolu de ne rien faire jusques à ce que tous les vaisseaux fussent arrivez, & que les Sauvages d'autres nations seroient assemblés<sup>98</sup> ».

76

Ceux qui favorisaient l'alliance avec les Mahigans contre les Agniers n'avaient toutefois pas l'intention d'en rester là. Au mois de juin, une dizaine de Montagnais décident d'« aller à la guerre<sup>99</sup> » et capturent deux Agniers. Ramenés à Trois-Rivières, les prisonniers sont torturés, mais les Français interviennent et empêchent qu'ils ne soient exécutés. Champlain, qui se déplace d'urgence jusqu'à Cap-Victoire, réussit à convaincre ses alliés de libérer ces prisonniers et d'envoyer une ambassade chez les Agniers. Porteurs de présents « pour payer la faute qu'ils avoient commise<sup>100</sup> », les ambassadeurs devaient aussi témoigner que les deux prisonniers « n'avoient pas esté pris du consentement des Capitaines ny des Anciens<sup>101</sup> ». Faire accepter cette solution n'avait toutefois pas été facile, car le courant en faveur de la guerre avec les Agniers avait de bons appuis. Lorsque les Récollets avaient cherché à faire libérer les prisonniers, les Montagnais leur avaient répondu « qu'il n'y avoit ny paix ny tresve entr'eux & les Hiroquois, mais une guerre continuelle<sup>102</sup> ». Gabriel Sagard rapporte la réplique d'un chef algonquin au discours de Champlain en faveur de la libération des prisonniers :

*Tu veux que l'on delivre ces gens là qui sont nos ennemis, & je ne le veux pas moy qui suis Capitaine, il y*



*a trop long-temps que je mange maigre, je veux manger gras, particulièrement de chair des Hiroquois, de laquelle j'ay grande envie & partant deporté-toy de tes poursuites, & nous laisse faire justice de nos ennemis, car nous ne nous meslons point de tes affaires*<sup>103</sup>.

Il fallut « divers conseils » et « plusieurs contestations », avant que la décision de libérer les prisonniers et d'envoyer une ambassade ne fût prise.

Cette ambassade se composait de deux Montagnais et d'un Français, Pierre Magnan, avec qui on retournait deux Iroquois : l'un de ceux capturés un peu plus tôt dans l'été et un autre, « pris petit garçon » par les Montagnais et « eslevé parmy eux<sup>104</sup> ». Le deuxième Iroquois capturé au cours de l'été était gardé en otage à Trois-Rivières. Selon Champlain, si les Montagnais demandèrent un Français pour les accompagner, c'était « pour faire plus valoir leur ambassade ». Mais selon Sagard, c'était d'abord par « prudence politique<sup>105</sup> » : ils voulaient s'assurer que si leurs ambassadeurs étaient maltraités « tous les autres François fussent obligez par honneur de se joindre à eux, & prendre vengeance de leurs hommes contre les Hiroquois<sup>106</sup> ». Ces ambassadeurs partirent le 24 juillet 1627. Un mois plus tard, Champlain apprenait qu'ils avaient tous été tués. La mort des ambassadeurs, qui mettait les Français et leurs alliés « hors d'esperance de cette paix », lui apporta « un grand déplaisir<sup>107</sup> ». Tout comme aux Montagnais, qui commencèrent à torturer le jeune Agnier gardé en otage. Au lieu de le tuer eux-mêmes, ils en firent toutefois « present à d'autres Sauvages », sans doute des Algonquins, mais peut-être aussi des Hurons ou des Népissingues, pour « achever de le faire mourir, & les obliger de les assister en leur guerre contre lesdits Yrocois<sup>108</sup> ».

## MOTIVATIONS DES FRANÇAIS ET DE LEURS ALLIÉS

Au cours de cet épisode, Champlain s'était farouchement opposé à la reprise de la guerre contre les Agniers. Il était même allé jusqu'à menacer ses alliés d'assister les Iroquois dans leur guerre contre les Mahi-

gans et de tenir pour ennemis ceux qui rejetteraient le traité de 1624 : « Pour ceux qui entreprenoient ceste affaire, touchant la guerre sans nous en communiquer », leur avait-il dit, « je les tenois point pour mes amis, mais ennemis, & que s'ils faisoient cela sans sujet, je ne les voulois poinct voir à Québec, que neanmoins où je trouverois lesdits Yrocois je les assisterois comme amis, contre les sauvages proche des Flamands<sup>109</sup>. »

78 Pourquoi Champlain se montre-t-il si intransigeant ? Est-ce pour une question de principe, les Français et leurs alliés ayant « fait la promesse solennelle de n'attaquer jamais les Iroquois sans que ceux-ci aient fourni au préalable des sujets de plainte et une raison sérieuse de dénoncer le traité<sup>110</sup> » ? Est-ce parce qu'il voyait les dangers dans lesquels les Algonquins et les Montagnais allaient à nouveau se jeter ? Est-ce parce qu'il craignait qu'une reprise des hostilités n'entrave encore une fois les routes de traite, qu'elle rende la chasse plus difficile et que tout cela ne diminue les quantités de fourrures disponibles pour l'exportation ? Il est vrai qu'il reproche à ses alliés de manquer de parole, qu'il les accuse d'« estre de mauvaise foy », d'avoir promis « une chose pour en faire une autre » et de s'être laissés « corrompre pour des presens<sup>111</sup> ». Il est vrai aussi qu'il les exhorte à considérer le bien qu'ils recevaient « de la paix au prix de la guerre, qui n'apporte que plusieurs malheurs<sup>112</sup> » et qu'il leur rappelle qu'avec la reprise des hostilités « toute la riviere leur serait interdite » et qu'ils « n'y pourroient chasser ny pescher librement sans courir de grands danger<sup>113</sup> ». Mais s'agit-il des seuls éléments à peser dans la balance ? S'agit-il surtout des plus importants ?

À coup sûr, ces éléments sont intervenus dans les considérations de Champlain, mais ils ne suffisent pas pour expliquer complètement sa réaction ulcérée. Lorsque Mahigan-Aticq était venu prévenir Champlain de ce qui se tramait avec les Mahigans, il avait longuement discuté avec lui des implications de ces pourparlers. Mahigan-Aticq lui avait apparemment dévoilé des aspects auxquels il n'avait pas pensé et qui déterminèrent sa conduite ultérieure : « il me discourut fort particulièrement de toute ceste affaire », écrit Champlain, « jugeant où cela pouvoit aller, car l'importance n'estoit pas seulement de ruiner les Yrocois

comme ennemis des Flamands, mais le tout tiroit à plus grande conséquence, que je passerai sous silence<sup>114</sup>». Qu'est-ce que Champlain avait bien pu apprendre de Mahigan-Aticq? Cela devait effectivement tirer à «grande conséquence», puisque les détenteurs du monopole, hésitants jusque-là devant l'idée d'une paix avec les Agniers, car elle risquait de détourner une partie des fourrures vers les comptoirs hollandais, mirent cette fois toute leur influence en faveur de son maintien<sup>115</sup>. Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement la reprise des hostilités avec les Agniers, c'est aussi (et surtout) une alliance entre les alliés des Français, les Mahigans et les Hollandais. Une alliance militaire, mais aussi commerciale, qui ne pouvait qu'être extrêmement menaçante pour le commerce de la colonie. Si les Mahigans et les alliés autochtones des Français réussissaient à éliminer les Agniers, c'est une bonne partie des fourrures de la Nouvelle-France qui risquait de s'écouler vers la vallée de l'Hudson.

L'appui que reçurent les propositions des Mahigans chez une large fraction des alliés autochtones des Français s'explique sans doute par la perspective de cette alliance commerciale, mais aussi par le contexte des relations franco-amérindiennes de cette période. Depuis quelques années, les rapports étaient passablement tendus entre les Français et leurs alliés, notamment les Montagnais. L'établissement d'un monopole commercial dans la vallée du Saint-Laurent, en 1613, avait largement contribué à faire monter la tension<sup>116</sup>. Auparavant, les autochtones avaient la possibilité de négocier avec plusieurs marchands et de faire monter les enchères. En 1611, par exemple, Champlain rapporte que les Montagnais, «fins & subtils», avaient l'habitude d'attendre l'arrivée d'un grand nombre de navires à Tadoussac avant de commencer à échanger leurs pelleteries, «afin d'avoir meilleur marché des marchandises<sup>117</sup>». Avec l'instauration du monopole, cette possibilité disparaît. Seuls quelques navires viennent pour la traite et la concurrence est abolie, ce qui à coup sûr fait monter le prix des marchandises de traite.

Les Montagnais sont sans doute ceux qui ont le plus vivement ressenti ce passage de la libre concurrence au monopole. C'est à eux que Champlain pense lorsqu'il parle des tensions qui existent entre les

Français et leurs alliés. Le ressentiment des Montagnais était aussi attisé par les contacts avec les quelques contrebandiers qui continuaient à fréquenter le bas du fleuve. Au dire de Champlain, ils « donnoient de mauvaises impressions de nous aux Sauvages de ces costes<sup>118</sup> ». Mais plus important, semble-t-il, ils leur offraient de meilleurs prix pour leurs fourrures et les Montagnais refusaient de donner des renseignements précis à leur sujet<sup>119</sup>. Les Algonquins ont probablement été moins affectés par cette transition, car elle survient sensiblement au même moment où les lieux de rencontre annuelle pour la traite se déplacent vers l'ouest. Non seulement n'avaient-ils plus à faire le long voyage jusqu'à Tadoussac, mais une fois la traite annuelle fixée à Trois-Rivières, ils n'avaient probablement plus à payer les droits de péage que devaient exiger auparavant les Montagnais pour leur accorder le passage jusqu'aux marchands français. La transition de la libre concurrence au monopole se fait aussi presque à la même époque où les Hurons commencent à venir en nombre pour la traite dans la vallée du Saint-Laurent, ce qui permettait aux Algonquins de prélever des droits de passage importants.

80

On trouve un premier signe de l'accroissement des tensions entre les Français et leurs alliés dans le meurtre de deux Français par des Montagnais en 1617<sup>120</sup>. Un temps, les Français avaient cru que les autochtones de la vallée du Saint-Laurent se préparaient à attaquer Québec : « huit cens Sauvages de diverses nations » s'étaient rassemblés à Trois-Rivières « à dessein de venir surprendre les Français & leur couper à tous la gorge<sup>121</sup> ». Peut-être n'était-ce qu'une rumeur, à moins que le projet ne fût tout simplement abandonné parce qu'il ne faisait pas l'unanimité chez les Montagnais et les Algonquins. Est-ce un simple effet du hasard, si c'est sensiblement à la même époque que les Hollandais rencontrent des Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent au fort Nassau? La trêve qui semble s'instaurer à ce même moment entre les alliés autochtones des Français et les Agniers n'aurait-elle pas un lien avec cette montée des tensions et avec l'insatisfaction croissante à l'égard de l'alliance commerciale avec les Français? Les Algonquins et les Montagnais ne cherchaient-ils pas à ouvrir une nouvelle voie commerciale pour leurs fourrures?

En 1617, les Français étaient trop faibles pour châtier les coupables «à la française» et Champlain avait pris à regret la voie de l'accommodement, décidant «de couler ceste affaire à l'amiable, & [de] passer les choses doucement<sup>123</sup>». La méfiance ne disparut pas pour autant, ni l'insatisfaction des alliés autochtones. En 1624, Champlain affirmait que les Français n'avaient «point d'ennemis plus grands» que les Montagnais, qui de leur côté ne se cachaient pas pour dire qu'ils souhaitaient le départ des Français en place à ce moment : «il disent que quand ils auroient tué des nostres, qu'ils ne laisseroient de venir d'autres vaisseaux qui en seroient bien aises, & qu'ils seroient beaucoup mieux qu'ils ne sont, pour le bon marché qu'ils auroient des marchandises qui leur viennent des Rochelois ou des Basques<sup>124</sup>». Ce n'est sans doute pas un hasard si l'un de ceux qui se trouvent au cœur du projet d'alliance avec les Mahigans en 1627 est un Montagnais qui a pour nom Chimeouriniou (ou Chourououny). Les Français l'appelaient «le meurtrier<sup>125</sup>» parce qu'il avait trempé dans le meurtre de deux des leurs en 1617. Il jouissait d'une grande influence parmi les siens, influence qu'aurait encore accrue sa participation au meurtre des Français<sup>126</sup>. C'est à lui et à d'autres chefs que les Mahigans avaient envoyé leurs présents en 1627<sup>127</sup>. Chimeouriniou apparaît d'ailleurs comme un farouche adversaire des Français. En 1623, il avait apparemment cherché à soulever les Montagnais contre les Français : «à la sollicitation du meurtrier», écrit Champlain, «la plus grande partie des Sauvages avoient delibéré de nous surprendre, en mesme temps tant à Tadoussac qu'à Québec<sup>128</sup>». Le projet, qui n'était peut-être qu'une simple rumeur, avait avorté. Mais dans la colonie on avait pris la chose au sérieux. Suffisamment en tout cas pour qu'Émery de Caën fasse pression sur Champlain pour qu'il accorde enfin publiquement son «pardon» à Chimeouriniou pour le meurtre des deux Français tués en 1617<sup>129</sup>. À partir de ce moment, pour Champlain, Chimeouriniou devient «le Réconcilié».

Léo-Paul Desrosiers pense qu'après s'être montré favorable à l'alliance avec les Mahigans contre les Agniers, Chimeouriniou changea d'avis et se rallia à la position de Champlain. Mais rien n'est moins sûr. Pareil revirement serait d'ailleurs étonnant. Il est vrai que Champlain écrit que Chimeouriniou vint le rencontrer et affirma qu'«il ne savoit

rien de cette affaire<sup>130</sup>». Après coup, il serait retourné à Trois-Rivières, où il aurait témoigné n'avoir « agreable ceste guerre », se montrant « aussi contraire comme il y avoit esté porté<sup>131</sup> ». Mais il y avait sans doute une grande part de feinte dans cette manœuvre, car au même moment Chimeouriniou semble avoir joué un rôle actif dans la capture des deux Agniers qui avaient été pris et ramenés à Trois-Rivières en juin 1627<sup>132</sup>. Champlain rapporte encore que Chimeouriniou coupa les liens des deux prisonniers, « ne desirant pas qu'ils mourussent » avant que les alliés l'aient vu et tenu conseil avec lui sur cette affaire<sup>133</sup>. Mais Gabriel Sagard, qui s'appuie sur le témoignage du frère Gervais Mohier, nous donne une version différente de cette histoire. Si Chimeouriniou coupa les liens des prisonniers, c'est qu'il voulait favoriser leur évasion, mais il échoua. En agissant de la sorte, il ne cherchait visiblement qu'à contrecarrer les projets de Champlain qui voulait les utiliser pour envoyer une ambassade chez les Agniers<sup>134</sup>. En favorisant la fuite de ces deux prisonniers, Chimeouriniou tentait en somme de placer à nouveau les Montagnais et les Algonquins devant un fait accompli. Si ces deux Agniers pouvaient s'enfuir, ils ne manqueraient pas de faire part des mauvais traitements reçus, ce qui était un gage presque assuré de la reprise de la guerre. Ce qu'il n'avait pu réaliser en les capturant, Chimeouriniou cherchait à le faire en les libérant.

82

## DES SIGNES DE DIVISIONS CHEZ LES ALLIÉS DES FRANÇAIS

Nous ne connaissons jamais avec certitude les raisons qui ont poussé les Agniers à tuer les ambassadeurs montagnais et le Français Pierre Magnan, en 1627. Mais il y a fort à parier que leur décision avait un lien avec les démarches des Mahigans et des Hollandais pour former une alliance avec les Algonquiens du nord. Champlain nous a laissé deux versions différentes de la fin funeste de cette ambassade. La première date de quelques semaines après le départ des ambassadeurs; la seconde, de 1629.

La première version emprunte ses principaux éléments au récit d'un Algonquin « qui s'estoit sauvé dudit village des Yrocois<sup>135</sup> ».

D'après cette version, les ambassadeurs auraient d'abord été bien accueillis. On les aurait conduits au lieu prévu « pour tenir conseil sur le sujet de leur ambassade <sup>136</sup> » et les « villages circonvoisins » auraient été avertis d'envoyer des représentants « pour le traité de paix <sup>137</sup> ». Mais « des Sauvages appelez Ouentouoronons d'autre nation, amis des-dits Yrocois » se seraient aussi présentés et auraient tué les ambassadeurs « à coups de haches », sans que les Agniers puissent intervenir <sup>138</sup>. Au dire de Champlain, si les *Ouentouoronons* <sup>139</sup> firent ce geste, c'est parce que les Algonquins avaient tué récemment quelques-uns des leurs et qu'ils désiraient se « venger sur ceux qui estoient [leurs] alliez <sup>140</sup> ».

L'autre version vient d'un chef montagnais nommé Erouachy, que les Français appelaient aussi La Forière <sup>141</sup>. Cette version rend en grande partie les Kichesipirinis, ou Algonquins de l'Île, responsables de la mort des ambassadeurs montagnais et de Pierre Magnan. L'un de ces Algonquins, qui avait « quelques parens » chez les Agniers et qui portait « une haine particuliere » pour le Montagnais de « grande reputation » placé à la tête de cette ambassade, aurait prévenu les Agniers que cette visite diplomatique n'était en fait qu'une mission d'espionnage. Le but premier était de « recognoistre leur pays » et d'évaluer « particulièrement leurs forces », pour mieux les surprendre par la suite <sup>142</sup>. Ces propos auraient convaincu les Agniers, qui auraient décidé d'exécuter ces espions déguisés en « entremetteurs de la paix ». L'Algonquin de l'Île s'en serait alors retourné chez lui, feignant d'être poursuivi « des ennemis <sup>143</sup> ». On avait cru à son histoire, jusqu'à ce « que la verité eust esté recognüe <sup>144</sup> » grâce à des Agniers « du mesme village », faits prisonniers par les Mahigans <sup>145</sup>. Voyant qu'« il ne faisoit pas bon pour luy », l'Algonquin de l'Île aurait alors trouvé refuge chez les Agniers « pour mettre sa vie en seureté <sup>146</sup> ».

Malgré leurs dissemblances, ces deux versions ont un point en commun : la présence d'un Algonquin au cœur du récit. Et il semble bien que celui qui « s'estoit sauvé dudit village des Yrocois » (version 1) soit le même qui affirma avoir été poursuivi « des ennemis » (version 2). Notons que la première version, vraisemblablement racontée par celui qui avait « trahi » les Montagnais, fait porter l'opprobre sur les

*Ouentouoronons* (l'une ou l'autre des quatre nations occidentales de la ligue iroquoise), et qu'elle exonère presque les Agniers de tout blâme, ce qui laissait la porte entrouverte pour d'autres négociations de paix. À travers la seconde version, transparaissent certaines des dissensions qui existaient chez les alliés autochtones des Français au sujet de la paix avec les Agniers. Cette version pourrait laisser croire que les Algonquins de l'Île, qui percevaient cette ambassade comme une fumisterie, aient cherché à la contrecarrer et à ménager leur position à l'égard des Agniers. La « haine particulière » pour celui qui dirigeait cette ambassade ne tiendrait-elle pas à des objectifs politiques et stratégiques radicalement opposés ? Celui qui avait « trahi » les Montagnais se serait présenté comme quelqu'un qui ne désirait « point de troubles parmy les nations » ; il aurait insisté pour dire que le Montagnais qui conduisait cette ambassade était le principal adversaire de la paix avec les Agniers, que « c'estoit luy seul qui estoit cause de tant de divisions parmy les nations<sup>147</sup> ». Sa « trahison » a toutes les apparences d'un geste politique contre le projet de guerre contre les Agniers et d'alliance avec les Mahigans.

84

Lorsqu'on examine la composition de l'ambassade envoyée chez les Agniers, on comprend un peu mieux que les Kichesipirinis et les Agniers aient eu de bonnes raisons de douter de la sincérité de cette démarche. L'ambassade était conduite par Chimeouriniou<sup>148</sup>, celui-là même qui s'était montré si favorable à la reprise des hostilités contre les Agniers et qui avait cherché à contrecarrer le projet d'envoi d'une ambassade de paix vers cette nation iroquoise. Celui qui l'accompagnait avait pour surnom « Maistre Simon<sup>149</sup> », selon toute vraisemblance le même « Simon » qui s'était tant opposé au traité de paix de 1624, allant même jusqu'à tuer un Agnier lors de l'ambassade. On ne peut en être sûr, mais si Chimeouriniou se proposa pour conduire cette ambassade et s'il prit « Maistre Simon » pour assistant, c'était vraisemblablement dans le but de poursuivre, d'une manière contournée, les efforts pour provoquer la rupture avec les Agniers et la reprise de la guerre. Il y réussit, mais y laissa sa peau...

La « trahison » de cet Algonquin de l'Île envers Chimeouriniou n'est pas la seule manifestation des divisions qui existaient chez les



alliés autochtones des Français au sujet de la politique à suivre à l'égard des Agniers. Lorsque les Montagnais et les Algonquins avaient reçu les présents des Mahigans, les propositions qu'ils contenaient avaient fait l'objet de débats acerbes. Plusieurs « ne vouloient point de ceste guerre<sup>150</sup> » et désiraient maintenir la paix avec les Agniers. Cette dissension avait été la « cause d'un grand trouble entre ces peuples<sup>151</sup> » et elle avait été à la fois la pire adversaire et la meilleure alliée de Champlain dans ses efforts pour contrer les manœuvres en faveur de l'alliance avec les Mahigans. Lors du conseil de mai 1627, à Trois-Rivières, les partisans de la guerre avec les Agniers et ceux de la paix se répartissaient en deux clans relativement égaux : « la moitié desiroit la continuation de la guerre, autres de la paix<sup>152</sup> ». Seule la crainte de voir les Français appuyer les Agniers avait apparemment fait pencher la balance en faveur de la politique de paix.

Certains indices montrent que les divisions sur cette question se retrouvaient aussi bien chez les Algonquins que chez les Montagnais. On n'a qu'à se rappeler le discours d'un chef algonquin contre la libération des deux prisonniers iroquois et à penser que c'est un chef montagnais qui vient prévenir Champlain de l'existence des pourparlers avec les Mahigans. Mais, d'après ce qu'on peut observer à travers la documentation disponible, le courant en faveur de la reprise des hostilités avec les Agniers et de l'alliance avec les Mahigans était plus fort et plus actif chez les Montagnais que chez les Algonquins. En 1624, c'est un Montagnais, « Simon » ou « Maistre Simon », qui cherche à saborder le processus de négociation qui devait conduire au traité de paix avec les Agniers. Ce sont des Montagnais qui reçoivent d'abord les présents des Mahigans et qui les transmettent ensuite à leurs alliés. Ce sont encore des Montagnais qui vont capturer deux Agniers en 1627 et c'est l'un de leurs chefs, Chimeouriniou, qui tente de contrecarrer le projet d'envoyer une ambassade vers les Agniers. Quant aux Algonquins, rappelons qu'ils furent sans doute parmi les premiers à envoyer une ambassade vers les Iroquois. L'Algonquin de l'Île qui trahit Chimeouriniou en 1627 avait des parents chez les Agniers et trouva refuge chez eux par la suite, ce qui peut laisser croire à l'existence de certains liens privilégiés, peut-être même de nature commerciale, entre ces deux nations.

On trouve peut-être un autre indice de l'antagonisme entre Montagnais et Algonquins dans les démarches de paix entreprises par les seconds auprès des Agniers, en 1629. À la fin du mois de mai, ils ramènent un captif chez les Agniers et apportent « avec eux des presens pour leur donner<sup>153</sup> ». Les Agniers avaient fait les premières ouvertures de paix, reconduisant vers les Algonquins « quelques femmes & enfans », capturés l'automne précédent. Mais au même moment où les Algonquins conduisaient leur ambassade de paix chez les Agniers, des guerriers montagnais s'étaient approchés « du premier village des ennemis » et avaient tué quelques femmes et un homme<sup>154</sup>. Deux interprétations de ces événements sont envisageables et elles illustrent autant l'une que l'autre les désaccords qui existaient entre les Montagnais et les Algonquins au sujet de la politique à suivre vis-à-vis des Agniers. Il est d'abord possible que les Montagnais n'aient pas fait partie de ces pourparlers de paix et que les Algonquins aient conduit une diplomatie indépendante de rapprochement avec les Agniers. Le fait que ceux-ci leur aient retourné certains prisonniers pourrait laisser croire qu'ils cherchaient à diviser les alliés autochtones des Français. Il est aussi possible que les Montagnais aient été associés à ces démarches des Algonquins, mais que le courant opposé à la paix ait à nouveau cherché à faire prévaloir son point de vue par un coup de force, comme il l'avait fait en 1624 et en 1627. Si c'est le cas, « cet attentat » a dû effectivement replonger « toutes ces tribus dans la guerre<sup>155</sup> ». Mais dans la première éventualité, celle d'une diplomatie indépendante des Algonquins, il est probable que les discussions se soient poursuivies malgré ce geste des Montagnais. Le départ des Français en 1629 ne nous permet pas de suivre ces développements.

## CONCLUSION

De l'épisode de paix étudié ici, il faut d'abord retenir qu'il prend tout son sens dans un contexte militaire. Si les Agniers acceptent la paix, c'est pour mieux faire la guerre. Le traité de 1624 prolonge en effet une longue trêve, qui a commencé peut-être dès 1616. Plusieurs indices témoignent de l'existence de cette trêve et suggèrent que l'attitude pacifique des Agniers s'inscrit alors dans un contexte géopolitique

plus large, où les événements qui se déroulent dans la vallée de l'Hudson jouent un rôle déterminant. Pour éviter d'avoir à combattre sur plusieurs fronts à la fois, les Agniers adoptent une politique conciliante à l'égard des nations autochtones du Nord. Ils ont tout intérêt à cette paix, mais la conçoivent sans doute d'une manière essentiellement stratégique et, donc, forcément temporaire. On en trouve une confirmation dans le fait qu'ils reprendront, en les intensifiant, leur activités guerrières au nord, aussitôt la défaite des Mahingans consommée. Il s'agit là d'une stratégie récurrente dans l'histoire militaire et diplomatique des Iroquois, dont les archives gardent de nombreuses traces.

Pour les alliés des Français, la paix avec les Agniers présentait certainement des avantages au début des années 1620, puisqu'ils ont accepté de la conclure. Elle leur ouvrait notamment la voie jusqu'aux comptoirs hollandais de la vallée de l'Hudson, ce qui pouvait permettre de réduire leur dépendance à l'égard des Français, avec qui ils entretenaient depuis quelques années des relations tendues. Le traité de 1624 ne faisait cependant pas l'unanimité parmi les alliés des Français, sans doute parce que subsistaient des doutes sur les intentions véritables des Agniers, mais aussi parce que se présentait une option alléchante : l'alliance avec les Mahingans. Elle offrait les mêmes avantages commerciaux que la paix avec les Agniers, voire davantage, tout en permettant d'affaiblir, voire d'anéantir, l'ennemi d'hier.

De son côté, si Champlain se porte ardemment à la défense de la paix avec les Agniers, c'est bien sûr pour des raisons de sécurité, mais aussi parce qu'il craint les conséquences d'une éventuelle alliance entre les Montagnais, les Algonquins et les Mahingans. La concrétisation de cette alliance risquait fort d'entraîner un détournement important des fourrures de la Nouvelle-France vers les comptoirs de la vallée de l'Hudson. Cet épisode est la première manifestation d'une division profonde entre les Français et leurs alliés autochtones au sujet de la politique à suivre à l'égard des Iroquois. Ce ne sera pas la dernière. Il est aussi très révélateur des éléments qui entrent en ligne de compte dans la définition de la politique franco-iroquoise : il montre déjà que des impératifs stratégiques et commerciaux pouvaient conduire les Français à se faire les ardents promoteurs de la paix avec les Iroquois et même à

envisager, ne serait-ce que brièvement, la possibilité d'un revirement d'alliance.

Enfin, les interventions de Champlain pour favoriser la paix et empêcher la reprise des hostilités traduisent une volonté de s'imposer comme le médiateur dans les conflits entre nations amérindiennes. Cette intention était déjà annoncée au moment de la formation de la première alliance franco-amérindienne, en 1603. Dans les années 1620, les réactions des alliés devant les interventions autoritaires de Champlain témoignent certes d'un affermissement du pouvoir colonial, car les Français peuvent, jusqu'à un certain point, forcer la main de leurs alliés. Mais leurs réticences et leurs manœuvres pour faire échouer la paix indiquent aussi que le temps de la médiation française n'était pas encore venu.

## NOTES

1. Je tiens à remercier Denys Delâge, Réal Ouellet et Marie Parent qui ont bien voulu commenter une première version de ce texte. Mes remerciements s'adressent aussi à Maxime Gohier et à Véronique Rozon pour leur aide dans les dernières étapes de la préparation de ce texte.
2. Sur cette première alliance, voir l'article de Camil Girard et Edith Gagné, « Première alliance interculturelle : rencontre entre Montagnais et Français à Tadoussac en 1603 », *Recherches amérindiennes au Québec*, 1995 vol. XXV, n° 3, p. 3-14. Une troisième nation se trouvait alors à Tadoussac et participa aux cérémonies d'alliance : les Etchemins. Ces Amérindiens ne jouent toutefois pas un rôle significatif au sein du premier réseau d'alliance franco-amérindien, qui se met en place dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.
3. Sur les débuts du commerce des fourrures, voir James Axtell, « At the Water's Edge : Trading in the Sixteenth Century », dans *After Columbus. Essays in the Ethnohistory of Colonial North America*, New York, Oxford University Press, 1988, p. 144-181 ; Laurier Turgeon, « French Fishers, Fur Traders, and Amerindians during the Sixteenth Century: History and Archaeology », *William and Mary Quarterly*, vol. 55, n° 4, 1998, p. 585-610.
4. Sur les batailles de 1609, 1610 et 1615, voir Bruce G. Trigger, *Les enfants d'Aataentsic. L'histoire du peuple huron*, Montréal, Libre Expression, 1991, p. 242-255, 304-321 ; Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 2 : *Le comptoir, 1604-1627*, Montréal, Fides, 1966, p. 161-167, 170-171, 215-227.
5. Gustave Lanctôt, *La Nouvelle-France et sa survivance*, Mémoires de la société Royale du Canada, Troisième série, vol. XXIII, 1929, p. 72. Voir aussi : Francis Parkman, *Pioneers of France in the New World*, Boston, 1885, p. 360 ; Robert A. Goldstein, *French-Iroquois Diplomatic and Military Relations, 1609-1701*, Paris, Mouton, 1969, p. 51, 60-61 ; Morris Bishop, *Champlain : The Life of Fortitude*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1963, p. 129. Pour des points de vue plus nuancés sur les conséquences de cette participation militaire, voir : Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome II, *Le comptoir, 1604-1627*, Montréal-Paris, Fides, 1966, p. 165 ; Matthew Dennis, *Cultivating a Landscape of Peace, Iroquois-European Encounters in Seventeenth-Century America*, Ithaca, Cornell University Press, 1993, p. 72 ; Dean R. Snow, *The Iroquois*, Oxford et Cambridge, Blackwell, 1994, p. 79.

6. Voir à ce sujet Alain Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple? Iroquois et Français à l'« âge héroïque » de la Nouvelle-France, 1600-1660*, Thèse de doctorat, Université Laval, 1993.
7. Champlain, *Œuvres*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, vol. 3, p. 1065.
8. Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, Montréal, Institut d'Histoire de l'Amérique française, 1947, p. 74-90.
9. Voir la *Carte géographique de la Nouvelle Franse faitte par le Sieur de Champlain* (1612), publiée à la fin du premier volume des *Œuvres* de Champlain; voir aussi la *Carte géographique de la Nouvelle Franse* (non datée, mais de 1612 ou 1613), publiée aussi dans le premier volume des *Œuvres* de Champlain, entre les pages 422 et 423. Sur la première de ces cartes, Champlain nomme le lac Ontario, *lac des irocois*, et inscrit de chaque côté : *contrée des Yrocois*.
10. Voir Champlain, *Œuvres*, vol. 2, p. 520-521, 524, 526-527, 536, 909, 911, 913-914.
11. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1127. Sur sa carte de la Nouvelle-France de 1632, il place le nom *Hirocois*, sur le cours supérieur d'une rivière qui semble bien être la rivière Mohawk, alors qu'il place le terme *Antouoronons* à l'extrémité sud-ouest du lac Saint-Louis (lac Ontario), ce qui semble correspondre au territoire des Tsonnontouans. Certains en ont donc conclu que les *Antouoronons* ou les *Entouhoronnons* étaient les seuls Tsonnontouans. Mais en 1632, Champlain désigne encore ceux qu'il avait attaqués en 1615, immédiatement à l'ouest des *Hirocois* (probablement les Onneiouts ou les Onontagués) par le terme *Antouhonorons* (voir la « Table pour cognoistre les lieux remarquables » de sa carte de 1632, dans Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1390). De plus, Champlain écrit que les « Antouhonorons font 15. villages », nombre qui convient davantage aux quatre nations occidentales de la ligue qu'aux seuls Tsonnontouans.
12. Chrestien Leclercq, *Premier Etablissement de la Foy dans la Nouvelle France*, Paris, Amable Auroy, 1691, vol. 1, p. 260.
13. *Ibid.*, p. 259-260.
14. « Le Pere Joseph avoit eû la principale part dans cette petite ambassade, que Monsieur de Champlain avoit envoyé vers ces nations desquelles il [Le Caron] avoit obtenu tout ce qu'il en pouvoit esperer » (Chrestien Leclercq, *Premier etablissement de la foy*, vol. 1, p. 258).

15. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1064.
16. *Ibid.*, p. 1064.
17. *Ibid.*
18. *Ibid.*, p. 1065.
19. *Ibid.*, p. 1029.
20. Léo-Paul Desrosiers situe à tort cet événement en 1621 (*Iroquoisie*, p. 76).
21. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1032.
22. *Ibid.*, p. 1029.
23. *Ibid.*, p. 1056.
24. *Ibid.*
25. *Ibid.*
26. *Ibid.*, p. 1029.
27. *Ibid.*, p. 1029-1030.
28. Chrestien Leclercq, *Premier établissement de la foy*, vol. 1, p. 260-261.
29. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et voyages que les Frères Mineurs Récollets y ont faits pour la conversion des Infidelles [...]*, 1636 réédité par Edwin Tross, Paris, 1866, vol. 3, p. 811.
30. Chrestien Leclercq, *Premier établissement de la foy*, vol. 1, p. 247.
31. Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, p. 75.
32. *Relation de 1643*, Reuben G. Thwaites, édit., *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, Cleveland, Burrougs, 1896-1901, vol. 23, p. 274.
33. *Ibid.*, p. 276.
34. *Ibid.*

35. Lucien Campeau fixe cette ambassade en 1624 et pense que Nicollet était officiellement mandaté par Champlain. Selon lui, l'information est confirmée par la carte de Champlain de 1632, où l'on peut voir « un trajet en pointillé », qui, d'un petit lac (le lac George), « conduit à des cabanes des indigènes ». Ce serait la manière de Champlain « de montrer que quelqu'un a déjà passé par là. Ce quelqu'un, avant 1632, ne peut être que Nicollet, envoyé par Champlain lui-même » (*La mission des jésuites chez les Hurons, 1634-1650*, Montréal et Rome, Bellarmin et Institutum Historicum S. I., 1987, p. 76, n. 4). Le texte de Vimont ne permet pas une telle interprétation et les pointillés sur la carte de 1632 désignent probablement le trajet suivi par un autre Français, Pierre Magnan, qui faisait partie d'une ambassade envoyée chez les Agniers en 1627. Ce qui porte à le croire, c'est que dans ses *Voyages* publiés en 1632, Champlain parle assez longuement des circonstances qui ont conduit à la formation de cette ambassade, mais ne mentionne jamais celle de Nicollet.
36. Charlevoix, *Histoire et description generale de la Nouvelle France, Avec le Journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amerique Septentrionale*, Paris, Nyon Fils, 1744, vol. 1, p. 201.
37. Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, p. 74.
38. *Ibid.*
39. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1047; Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, p. 80. Champlain ajoute un peu plus loin qu'il avait accordé onze Français aux Hurons « pour la defence de leurs villages, contre leurs ennemis ».
40. Champlain, *Œuvres*, vol. 2, p. 618.
41. Au moment où il compose *Le grand voyage du pays des Hurons*, vers 1632, Sagard est conscient que les Iroquois sont composés de plusieurs nations. Il est sans doute le premier à utiliser une variante du terme Agnier (*Ignierhonons*) pour désigner cette nation de la ligue iroquoise. Il utilise aussi la formule « rivière des Ignierhonons » pour désigner le Richelieu, que Champlain appelle « rivière des Yrocois » (*Le grand voyage*, p. 60). Dans son *Dictionnaire de la langue huronne*, publié pour la première fois en 1632, on retrouve aussi le nom des trois principales nations de la ligue iroquoise : « Les Yroquois. *Sontouhoironon* [Tsonnontouan], *Agnierhonon* [Agnier], *Onontagueronon* [Onontagué] » (ce Dictionnaire a été réédité en 1866, avec *l'Histoire du Canada*, un autre ouvrage de Sagard paru en 1636; voir l'entrée « Nation, de quelle nation »). Il n'est pas possible de savoir si cette terminologie reflète l'état des connaissances de Sagard en 1624 ou celui de ses confrères revenus en France en 1629.



42. Champlain, *Œuvres*, vol. 2, p. 619.
43. *Ibid.*, p. 617.
44. *Ibid.*, p. 617, n. 5.
45. Il faut noter qu'il n'y eut aucune attaque contre les Agniers cette année-là, ce qui se serait sans doute produit si cela avait été l'intention des Hurons. En 1612, ils étaient descendus en grand nombre pour une expédition contre les Agniers. Champlain n'était pas au rendez-vous, ce qui n'avait pas empêché les Hurons de poursuivre leur entreprise. En 1613, Tessouat, chef des Algonquins de l'Île, dit en effet à Champlain que « l'année dernière je leur avois manqué de promesse, & que 2 000. Sauvages estoient venus au saut en intention de me trouver, pour aller à la guerre [...] & ne m'ayant trouvé furent fort attristez [...] & que cela les avoit occasionnés (n'esperans plus me voir) d'aller à la guerre seuls, & de fait que 1200. des leurs y estoient allés » (Champlain, *Œuvres*, vol. 1, p. 459).
46. La suite montre qu'il s'agit du fort Nassau.
47. J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, New York, Barnes & Noble Inc., 1937, p. 47. Notons toutefois qu'il n'est pas tout à fait impossible que les Hollandais aient rencontré les Algonquins et les Montagnais après l'abandon officiel du fort. Celui-ci servit peut-être encore pendant quelques années de lieu de rencontre pour la traite. De Laet affirme qu'il fut occupé en permanence pendant trois ans, « after which it partly went to decay » (p. 48; je souligne).
48. Champlain, *Œuvres*, vol. 2, p. 497.
49. *Ibid.*, p. 591, 593.
50. *Ibid.*, p. 601.
51. Voir, entre autres, Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, p. 47; Bruce G. Trigger partage en partie cette interprétation, mais la nuance (voir : « The Mohawk-Mahican War (1624-28) : The Establishment of a Pattern », *Canadian Historical Review*, vol. 52, n° 3, septembre 1971, p. 277; Bruce G. Trigger, *Les enfants d'Aataentsic*, p. 345).
52. Voir Champlain, *Œuvres*, vol. 1, p. 467-472.
53. *Ibid.*, vol. 2, p. 502.

54. *Ibid.*, p. 592.
55. Sur cette première phase de la présence hollandaise dans la vallée de l'Hudson, voir Denys Delâge, *Le pays renversé. Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 113-118; Thomas J. Condon, *New York Beginnings. The Commercial Origins of New Netherland*, New York, New York University Press, 1968, p. 3-115; Michael Kammen, *Colonial New York. A History*, New York, Charles Scribner's Sons, 1975, p. 23-47; Oliver A. Rink, *Holland on the Hudson. An Economic and Social History of Dutch New York*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1986, p. 24-68; Van Cleef Bachman, *Peltries or Plantations. The Economic Policies of the Dutch West India Company in New Netherland, 1623-1639*, Baltimore et Londres, Johns Hopkins Press, 1969, p. 3-94.
56. Bruce G. Trigger, *Les enfants d'Aataentsic*, p. 342.
57. *Ibid.*, p. 256. Tout comme Bruce G. Trigger, Daniel K. Richter combine ces deux éléments (assistance militaire des Français et présence des Hollandais sur l'Hudson), mais donne plus d'importance au second : « In the Mid-1610s such raids decreased in frequency, partly because of increased French military force in the area but mostly because Eelkens and other Dutch were providing the Mohawk with a safer source of European goods on the upper Hudson » (*The Ordeal of the Longhouse : Change and Persistence on the Iroquois Frontier, 1609-1720*, Thèse de doctorat, Université Columbia, 1984, p. 79-80). Voir aussi William N. Fenton et Elisabeth Tooker, « Mohawk », dans Bruce G. Trigger, édit., *Northeast*, Washington, Smithsonian Institution, « Handbook of North American Indians », vol. 15, 1978, p. 467-468.
58. Voir par exemple, George T. Hunt, *The Wars of the Iroquois. A Study in Intertribal Trade Relations*, Madison, University of Wisconsin Press, 1960 [1940], p. 25-32; Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, p. 87; Ted J. Brasser, « Mahican », dans Bruce G. Trigger, édit., *Northeast*, p. 198; Denys Delâge, *Le pays renversé*, p. 114; Bruce G. Trigger, *Les enfants d'Aataentsic*, p. 342; Francis Jennings, *The Ambiguous Iroquois Empire. The Covenant Chain Confederation of Indian Tribes with English Colonies from its Beginnings to the Lancaster Treaty of 1744*, New York, W. W. Norton & Company, 1984, p. 198.
59. Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, p. 88.
60. *Ibid.*, p. 87.

61. Dans J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 68.
62. Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, p. 88.
63. *Ibid.*, p. 87; traduction libre par Desrosiers; c'est moi qui souligne. Le texte de Van Rensselaer est publié en anglais dans A. J. F. Van Laer, *Van Rensselaer Bowier Manuscripts*, Albany, 1908, p. 306.
64. L'action ne pouvait qu'apparaître plus odieuse si elle avait conduit au déclenchement d'une guerre entre deux « anciens amis ».
65. Nicolaes Wassenaer, *Historisch Verhael*, dans J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 84.
66. *Ibid.*, p. 84-85; Allen W. Trelease, *Indian Affairs in Colonial New York*, p. 47-48.
67. Nicolaes Wassenaer, *Historisch Verhael*, dans J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 85.
68. Allen W. Trelease, *Indian Affairs in Colonial New York: the Seventeenth Century*, Ithaca, Cornell University Press, 1960, p. 47-48.
69. Bruce G. Trigger, « The Mohawk-Mahican War... », p. 276-286.
70. *Ibid.*, p. 277; Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, p. 87. Bruce G. Trigger cite aussi un document hollandais de 1616, où un capitaine du nom de Hendricksen fait allusion à trois de ses hommes qui étaient employés « in the service of the Mohawks and the Mahicans », ce qui porterait à croire que les Agniers avaient effectivement accès aux marchands hollandais (« Captain Hendricksen's Report of his Discoveries in New Netherland », dans *Documents Relative to the Colonial History of the State of New-York, procured in Holland, England and France*, éd. par O'Callaghan et Fernow, Albany, 1853-1887, vol. 1, p. 14.
71. Bruce G. Trigger, « The Mohawk-Mahican War... », p. 278.
72. *Ibid.*, p. 278-279.
73. *Ibid.*, p. 279.
74. Voir par exemple, Denys Delâge, *Le pays renversé*, p. 115; Francis Jennings, *The Ambiguous Iroquois Empire*, p. 49; Daniel K. Richter, *The Ordeal of the*

*Longhouse*, p. 81; William N. Fenton et Elisabeth Tooker, « Mohawk », dans Bruce G. Trigger, édit., *Northeast*, vol. 15, p. 468. Même s'il considère que les relations étaient tendues entre les Mahigans et les Agniers avant 1624, Ted J. Brasser adhère en grande partie à cette thèse (« Mahican », dans Bruce G. Trigger, édit., *Northeast*, vol. 15, p. 202; voir aussi Ted J. Brasser, *Riding on the Frontier's Crest : Mahican Indian Culture and Culture Change*, Ottawa, Musée national de l'Homme, Division d'ethnologie, Collection Mercure, Dossier n° 13, 1974, p. 13). Howard Vernon croit que les hostilités étaient ouvertes entre les Mahigans et les Agniers avant 1624, mais récupère une partie de l'argumentation de Bruce G. Trigger en affirmant que les démarches des Hollandais pour attirer les Algonquiens du nord ont joué un rôle important dans l'offensive des Agniers (« The Dutch, the Indians and the Fur Trade in the Hudson Valley, 1609-1664 », dans Laurence M. Hauptman et Jack Campisi, édit., *Neighbors and Intruders : An Ethnohistorical Exploration of the Indians of Hudson's River*, Ottawa, Musée national de l'Homme, Service canadien d'ethnologie, Dossier n° 39, 1978, p. 201).

75. Francis Jennings, *The Ambiguous Iroquois Empire*, p. 48.

76. Bruce G. Trigger, « The Mohawk-Mahican War [...] », p. 268; voir aussi Bruce G. Trigger, *Les enfants d'Aataentsic*, p. 342.

77. Francis Jennings, *The Ambiguous Iroquois Empire*, p. 48.

78. Francis Jennings, sur un document du 20 juillet 1634, publié dans A. J. F. Van Laer, *Van Rensselaer Bowier Manuscripts*, p. 308; Bruce G. Trigger, sur des documents publiés par A. J. F. Van Laer, *Documents Relating to New Netherland, 1624-1626*, p. 55 et 140.

79. L'ouvrage est publié pour la première fois en 1625, mais était probablement terminé à l'été 1624, puisque l'autorisation de publier est accordée par les états généraux le 17 juillet 1624. De Laet est l'un des directeurs de la West Indische Compagnie et donc bien placé pour recueillir des informations sur cette région. Il a eu accès à divers journaux de voyage manuscrits, notamment ceux de Henry Hudson et d'Adrian Block, un Hollandais qui fut impliqué dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle et pendant plusieurs années dans la traite des fourrures sur l'Hudson (voir J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 34; Van Cleef Bachman, *Peltries or Plantations*, p. 56).

80. Bruce G. Trigger, *Les enfants d'Aataentsic*, p. 342.

81. Nicolaes Wassenaer, *Historisch Verhael*, dans J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 86.

82. J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 47.
83. Johan de Laet, *Nieuwe Wereldt*, dans J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 47-48.
84. J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 67.
85. Nicolaes Wassaer, *Historisch Verhael*, dans J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 87. Le document de 1616 cité par Bruce G. Trigger prouve seulement qu'à cette époque les Hollandais cherchaient à établir des relations commerciales à la fois avec les Agniers et les Mahigans et non que ces deux nations étaient en paix à ce moment.
86. Cité par Daniel K. Richter, *The Ordeal of the Longhouse*, p. 58, n. 1.
87. Johan de Laet, *Nieuwe Wereldt*, dans J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 47.
88. Jack Campisi, «The Hudson Valley Indians through Dutch Eyes», dans Laurence M. Hauptman et Jack Campisi, édit., *Neighbors and Intruders : an Ethnohistorical Exploration of the Indians of Hudson's River*, Ottawa, Musée national de l'Homme, Service canadien d'ethnologie, Dossier n° 39, 1978, p. 169.
89. Nicolaes Wassaer, *Historisch Verhael*, dans J. Franklin Jameson, *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, p. 84.
90. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1113.
91. Il est peu probable que ce soit des Agniers, car Champlain n'aurait sans doute pas manqué d'en faire mention.
92. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1113.
93. *Ibid.*, p. 1117.
94. *Ibid.*, p. 1118.
95. *Ibid.*, p. 1118.
96. C'est le même qui, en 1622, avait conduit jusqu'à Québec les deux Agniers qui s'étaient présentés à Trois-Rivières, permettant ainsi à Cham-

plain de s'immiscer dans ces discussions alors que jusque-là on avait apparemment cherché à tenir les Français à l'écart.

97. Champlain, *CŒuvres*, vol. 3, p. 1118.

98. *Ibid.*, p. 1121.

99. *Ibid.*, p. 1121-1122.

100. *Ibid.*, p. 1124.

101. *Ibid.*

102. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, vol. 2, p. 441.

103. *Ibid.*, p. 443.

104. Champlain, *CŒuvres*, vol. 3, p. 1179.

105. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, vol. 2, p. 445.

106. *Ibid.*

107. Champlain, *CŒuvres*, vol. 3, p. 1127.

108. *Ibid.*, p. 1128.

109. *Ibid.*, p. 1119.

110. Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, p. 96.

111. Champlain, *CŒuvres*, vol. 3, p. 1119. Champlain dit que les Français avaient promis en 1624 « de ne leurs faire aucune guerre, sans qu'au préalable ils ne nous en eussent donné sujet » (*Ibid.*).

112. *Ibid.*, p. 1123.

113. *Ibid.*, p. 1124.

114. *Ibid.*, p. 1118.

115. Champlain rapporte qu'Émery De Caën « s'en alla aux trois Rivieres », après qu'il lui eut expliqué ce qui « s'estoit passé de cette affaire touchant

cette guerre » et qu'il lui eut fait voir « l'utilité que la paix nous apporteroit de ce costé-là si on pouvoit la continuer ». Et lorsqu'il était à Trois-Rivières, « ledit sieur Emery faisoit tout ce qu'il pouvoit en suite de l'avis que je luy avois donné de maintenir cette paix avec les Yrocois » (*Ibid.*, p. 1122).

116. Bruce G. Trigger, « Champlain Judged by his Indian Policy : A Different View of Early Canadian History », *Anthropologica*, vol. 13, n<sup>os</sup> 1-2, 1971, p. 95; Denys Delâge, *Le pays renversé*, p. 106; Alain Beaulieu, *Convertir les fils de Caïn. Jésuites et Amérindiens nomades en Nouvelle-France, 1632-1642*, Québec, Nuit Blanche Éditeur, 1990, p. 55.

117. Champlain, *Œuvres*, vol. 1, p. 388.

118. *Ibid.*, vol. 3, p. 1046.

119. *Ibid.*, p. 1059-1060.

120. Voir Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 2, *Le comptoir, 1604-1627*, p. 258-259; Bruce G. Trigger, « Champlain Judged by his Indian Policy [...] », p. 95-97; Alain Beaulieu, *Convertir les fils de Caïn*, p. 56.

121. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, vol. 1, p. 54.

122. Gabriel Sagard rapporte en effet : « comme entre une multitude il est bien difficile qu'il n'y aye divers avis, cette armée de Sauvages pour avoir esté trop-longtemps à se resoudre de la maniere d'assaillir les François en perdirent l'occasion » (*Ibid.*, p. 54).

123. Champlain, *Œuvres*, vol. 2, p. 621.

124. *Ibid.*, vol. 3, p. 1060.

125. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, vol. 3, p. 443.

126. Champlain écrit qu'il « avoit toujours esté en crédit, & fait capitaine par les Sauvages pour avoir tué nos hommes » (*Œuvres*, vol. 3, p. 1048).

127. *Ibid.*, p. 1118.

128. *Ibid.*, p. 1044.

129. Le 30 juillet 1623, écrit Champlain, « l'on fit un pourparler, pour l'accord du meurtrier, auquel je ne pouvois entendre, pour la perfidie qu'il avoit commise, en l'assassinat de nos hommes, neantmoins plusieurs considerations, & les raisons dudit sieur de Caen, qui me dit que sa Majesté & mondit seigneur lui remettoient la faute, qui me firent condescendre » (*Ibid.*, p. 1047). L'intransigeance et l'entêtement de Champlain en ce qui concerne le règlement des conflits avec les Amérindiens causeront encore de nombreux problèmes et contribueront à faire monter davantage la tension entre les Français et leurs alliés.

130. *Ibid.*, p. 1120.

131. *Ibid.*

132. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, vol. 2, p. 443.

133. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1122.

134. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, vol. 2, p. 443-444.

135. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1126.

136. *Ibid.*

137. *Ibid.*, p. 1127.

138. *Ibid.*

139. Des membres de l'une ou l'autre des quatre nations occidentales de la ligue.

140. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1127.

141. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, vol. 3, p. 636.

142. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1177.

143. *Ibid.*, p. 1178.

144. *Ibid.*

145. *Ibid.*, p. 1177.



146. *Ibid.*, p. 1178.

147. *Ibid.*, p. 1177.

148. *Ibid.*, p. 1124 et 1126; Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, vol. 2, p. 445.

149. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, vol. 2, p. 445.

150. Champlain, *Œuvres*, vol. 3, p. 1118.

151. *Ibid.*

152. *Ibid.*, p. 1120-1121.

153. *Ibid.*, p. 1193.

154. *Ibid.*

155. Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie*, p. 113.